



GRIMISUAT, Château de Grimisuat

Rapport archéologique après
les démontages de 2012

Marie-Paule Guex
Alessandra Antonini

Février 2013

Château de Grimisuat

Rapport archéologique après les démontages de 2012

A. Antonini, M.-P. Guex
Rapport de février 2013

1 Localisation et circonstances de l'intervention

- Fiche technique
- Circonstances de l'intervention
- Propositions et compléments d'étude à prévoir

2 Description des locaux par étage

2.1 Rez-de-chaussée (caves)

- Le sol des deux caves
 - a) La surface taillée du rocher ; b) Le replat inférieur de la cave orientale entaillé dans le rocher ; c) Les remblais recouvrant le rocher
- Le plafond des deux caves
- La grande cave (local 0.1)
- La petite cave (local 0.2)

2.2 Premier étage

- La cuisine (local 1.1)
- Le couloir (local 1.5)
- Les deux salles boisées contiguës (local 1.2N et S)
- La salle boisée au sud-est (local 1.3/4)

2.3 Deuxième étage

- Le vestibule (local 2.1)
- Le garde-manger englobant le manteau de cheminée (local 2.4)
- La grande chambre avec lambris d'appuis (local 2.3)
- La petite chambre avec lambris d'appuis (local 2.2)

2.4 Combles

3 Esquisse d'une chronologie générale

- Le bâtiment primitif (vers 1203 ?) – phase I (bleu)
- Premières réparations (vers 1394) – phase II (brun)
- La reconstruction du bâtiment (vers 1403) – phase III (vert)
- La transformation en maison d'habitation (vers 1501) – phase IV (rouge)
- Les transformations ultérieures

4 Liste des numéros de position avec le détail descriptif

5 Illustrations

6 Relevés provisoires

1 Localisation et circonstances de l'intervention

• *Fiche technique*

Commune	Grimisuat VS
Lieu-dit	Château
Coordonnées	CN 1286, 595'737 / 123'185, alt. 873 m env.
Projet	Rénovation de l'intérieur du château
Intervention	19-20 janvier, 14-17 septembre, 2-3 octobre 2012.
Equipe de fouille	A. Antonini (archéologue responsable scientifique), M.-P. Guex (archéologue responsable sur place), A. Rousal (fouilleur)
Mandataire	Bureau TERA Sàrl, Sion (A. Antonini).

• *Circonstances de l'intervention*

Le bureau TERA sàrl, Sion a été mandaté par la Commune et le Service cantonal des Bâtiments, Monument et Archéologie pour le suivi archéologique des travaux effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation du château de Grimisuat.

Les surfaces des parois intérieures ont été documentées avant et après le démontage des rhabillages récents, par des photos numériques, des relevés schématiques et un descriptif. Ces travaux ont permis de repérer des traces d'anciens aménagements, de compléter les constats effectués par le bureau Lehner lors de l'analyse des façades¹ et d'esquisser l'évolution générale du bâtiment. Pour les datations, nous nous sommes basés sur les datations dendrochronologiques du Laboratoire Romand de Dendrochronologie² et du Dendrolabor Wallis, Brig,³ ainsi que sur le rapport du dépouillement préliminaire des sources historiques du bureau CLIO, Sion⁴.

Le rez-de-chaussée (caves), une fois vidé des objets entreposés (poutres anciennes, fourneau en pierre ollaire) et des installations de chauffage (chaudière, citerne) a fait l'objet d'une fouille partielle. Trois sondages ont d'abord été effectués pour déterminer la nature du substrat et la configuration du rocher apparaissant déjà par endroits : deux sondages situés au milieu et dans l'angle sud-ouest du grand local et le dernier dans le petit local. Ces sondages ont montré que, dans les deux tiers nord des caves, le sol consistait en la surface de la roche-mère, tandis que dans le tiers sud, le niveau d'utilisation reposait sur des remblais récents, très poussiéreux, comprenant des sarments, des débris de maçonnerie et des tronçons de solivage.

¹ Hans-Jörg Lehner, Alessandra Antonini, « Grimisuat Ancienne Tour, Kurzuntersuch der Aussenfassaden », Rapport du 17.6.1990. Hans-Jörg Lehner, Patrick Elsig, « Etude archéologique des annexes au nord de la tour », Rapport du 31.7.1990. Rapports remis aux Monuments Historiques.

² Christian Orcel, Alain Orcel, Jean Tercier, « Analyse dendrochronologique de bois provenant du Château de Grimisuat (VS), Réf. LRD90/R2639 », Rapport du 8.6.1990 remis aux Monuments Historiques.

³ Martin Schmidhalter, « VS/Grimisuat-Chateau-Nachdatierung LRD, Labornummern: 96531 – 96536 », Rapport du 14.3.2012 remis aux Monuments Historiques.

⁴ Christine Payot, Arnaud Meilland (bureau CLIO), « La tour de Grimisuat – recherches historiques : résultats des sondages préliminaires », rapport 2012 remis à la commune de Grimisuat. Cf. « tableau des repères chronologiques ».

Suite à ce constat, le maître de l'ouvrage a décidé d'évacuer le remblai (à la machine) et de mettre au jour le rocher.

L'intervention du bureau TERA a consisté en l'établissement de coupes schématiques dans les remblais du sol, le nettoyage fin de la surface du rocher (dans une grande partie de la cave orientale et au fond de la tranchée du petit local occidental) et la documentation (dessin et photographies) de la surface du rocher. Lors de notre intervention, le secteur nord du local occidental (0.2) n'était pas encore complètement vidé ; il fera l'objet d'un complément dès le début des travaux de réaffectation.

• *Propositions et compléments d'étude à prévoir*

Eléments à conserver respectivement à mettre en valeur :

- mettre en évidence la porte d'entrée primitive (23) du 1^{er} étage avec son cadre extérieur en tuf et la glissière de fermeture.
- remise en état des deux pièces boisées contiguës du 1^{er} étage (locaux 1.2 Sud et Nord)

Eléments à analyser :

- si le sol carrelé du 1^{er} étage (cuisine) est démonté une étude des anciens sols sous-jacents est indispensable. **Attention : prévoir un démontage soigneux.**
- si les panneaux récents des deux pièces boisées (locaux 1.2 Sud et Nord) sont démontés, une étude des anciennes surfaces (crépis et cloison) est à prévoir.
- lors de décrépisages/démontages ultérieurs dans le local 1.3/4 : documenter les traces de l'ancien âtre (paroi sud) et des anciennes cloisons (paroi est) ainsi que la relation chronologique entre le doublage maçonné (51) et le bouchon maçonné du petit couloir de service.
- lors de décrépisages ultérieurs au 2^e étage, compléter l'analyse des parois : vérifier la présence de l'âtre et la forme des embrasures des anciennes fenêtres dans les locaux 2.2/2.3 ; vérifier la forme de l'embrasure et l'insertion chronologique de l'ancienne fenêtre (21).

Compléments d'analyse dendrochronologique :

- au 1^{er} étage : solivage et panneaux de la troisième chambre boisée (local 1.3/4).
- au 2^e étage : solivage du plafond du vestibule (local 2.1)
- en façade nord : solivage de la galerie sur le perron d'entrée au nord.
- en façade nord : solivage de la galerie d'accès aux latrines.

2 Description des locaux par étage

2.1 Rez-de-chaussée (caves)

Grand local subdivisé dans un deuxième temps par un mur de refend (40)⁵. Dans le grand local oriental, les parois sont à pierres vues avec traces de rubéfaction en surface des pierres et du mortier de pose. Dans le petit local occidental, les parois sont crépies.

Le plafond est composé d'un solivage avec entrevous maçonnés, soutenu par un sommier central qui repose sur une colonne maçonnée (diamètre 100 cm).

Le sol existant au début 2012 était en terre battue et poussière ; au nord et à l'est apparaissait le rocher. En automne 2012 d'importants travaux de nettoyage ont été entrepris (évacuation des pierres et poutres entreposées, démontage de la citerne). Dans le local oriental, le sol a ensuite été excavé jusqu'au rocher dont la surface se situe du côté nord à la même altitude que le seuil de la porte d'entrée. Dans la partie sud, un deuxième replat a été mis au jour qui se situe en contrebas. Dans le local occidental, une tranchée a été effectuée pour sonder le profil du rocher. La mise à nu du rocher sur toute la surface n'est pour l'instant pas prévue.

• *Le sol des deux caves*

Les fouilles dans le substrat du sol des caves ont permis de mieux comprendre la topographie et l'implantation du château sur le rocher (**Re 1** Plan des caves).

Le château est érigé à l'extrémité occidentale d'une arête rocheuse proéminente. Ces murs extérieurs sont ancrés sur le rocher qui forme aussi le sol de la cave sauf vers l'angle sud-ouest, où le bord du rocher devient plus abrupt et où sa surface est recouverte de sédiments stériles. Dans la partie nord des caves, près de la porte d'entrée, le rocher a été entaillé à l'horizontale sans doute lors de la construction du bâtiment.

L'excavation plus profonde apparue dans la partie sud de la grande cave occidentale pourrait être plus récente. Ce deuxième replat comprenant un escalier d'accès et des niches rectangulaires pourrait être liée à une nouvelle affectation du local ou à une augmentation des surfaces utilisées pour le stockage de nourriture (**Fig. 1**). Cet aménagement n'est présent que dans la grande cave et pourrait être contemporain du mur de refend qui la sépare de la petite cave occidentale.

A une date récente (début XX^e siècle ?), la partie profonde de la cave a probablement été utilisée comme lieu de stockage de bois (épais liséré de fibres ligneuses sur le rocher) et de sarments de vigne, avant d'être remblayée de sorte que la cave puisse être exploitée sur un seul niveau.

a) *La surface taillée du rocher*

Les maçonneries du bâtiment ont été érigées avant excavation du rocher, sur sa surface naturelle inclinée vers le sud-ouest. La différence entre l'affleurement du rocher sous la

⁵ Les numéros entre parenthèses renvoient aux relevés et au chapitre 3 « Listing des numéros de position ».

première assise du mur et le replat taillé atteint 1.00 m du côté nord (**Fig. 2**) et diminue du côté sud-ouest.

Le replat supérieur dont le niveau est déterminé par le seuil de la porte et par la première marche de l'escalier qui mène à l'étage s'étend sur les deux tiers nord des deux caves, soit sur une largeur de 4 m.

Le replat inférieur a été aménagé uniquement dans la cave orientale (local 0.1). Il mesure 2.50 m de largeur pour une longueur de 5 à 6 m et est situé environ 0.90 m plus bas que la plate-forme supérieure. A l'ouest de ce replat, dans l'angle sud-ouest du local 0.1 et plus loin dans le local 0.2, la surface du rocher se situe plus bas que le replat inférieur : la surface des sédiments naturels servait de sol.

b) Le replat inférieur de la cave orientale entaillé dans le rocher

Dans le sol et le bord nord de la plate-forme inférieure, on observe plusieurs entailles qui devaient avoir une fonction spécifique.

Deux fosses rectangulaires ont été creusées l'une à côté de l'autre au pied de la paroi orientale (**Fig. 1 et 3**). Elles ont une forme ovoïde de 100 cm de longueur sur 50 cm de largeur et 15 cm de profondeur. Le fond de chacune est surcreusé par une cuvette carrée de 40 cm de côté pour 15 cm de profondeur supplémentaire.

La fonction primitive de ces deux fosses n'est pas connue. Elles ont peut-être servi au stockage de nourriture ou d'objets à conserver en milieu humide. Lors de leur découverte, elles contenaient de nombreuses chaussures en cuir aux semelles cloutées ou collées (XIX^e – 1^e moitié du XX^e s. ? **Fig. 4**). Sans doute protégées à l'origine par un couvercle en bois, ces chaussures étaient stockées à cet endroit avant le remblaiement du replat inférieur.

Le bord nord du replat inférieur présente trois encoches verticales, de plan carré ou rectangulaire, dont le fond correspond au sol de la plate-forme. De largeur et de profondeur variables (40 x 35 cm, 100 x 120 cm, 45 x 50 cm, d'est en ouest), ces niches ne comportent aucune entaille qui pourrait témoigner de leur fonction (**Fig. 5**). Certaines servaient peut-être à encastrer la charpente d'un aménagement en bois (cloison verticale ou plancher ?).

Entre deux de ces niches, la roche a été taillée pour former un escalier de quatre marches irrégulières, les marches supérieures, plus hautes et profondes, étant les mieux taillées (**Fig. 6**). Ce petit escalier permettait d'accéder au replat inférieur (largeur de l'escalier 90 cm, hauteur des marches 10 à 20 cm, profondeur 10 à 25 cm).

c) Les remblais recouvrant le rocher

A une époque récente (XX^e s. ?), la partie sud profonde de la cave a été remblayée de sorte que le sol de la cave n'ait plus qu'un seul niveau.

Dans la cave 0.1

Au contact du rocher, un liseré de bois pourri (épaisseur 5 cm) pourrait matérialiser l'utilisation du palier inférieur comme dépôt de bois ou les restes d'un plancher qui recouvrirait ce volume enterré utilisé peut-être comme cellier. Ce liseré était recouvert d'un lit de sarments atteignant 20 cm d'épaisseur. Entreposés à cet endroit avant le nivellement du local, les sarments étaient sans doute utilisés comme combustible. Au-dessus, un remblai

hétérogène (épaisseur 65 cm) a été apporté dans le but de niveler le sol jusqu'au niveau de la partie nord du local. Il était constitué de petites pierres et de poussière, et contenait des boîtes modernes, du plastique, de la ferraille, des fragments de récipients en terre cuite, porcelaine ou verre, ainsi que des restes de sarments (**Fig. 7**).

Dans la cave 0.2

Un seul sédiment recouvre la surface non taillée du rocher. Il est composé de petites pierres et de silts, sans matériel anthropique (**Fig. 8**). La surface de ce terrain naturel (?) correspond au niveau du rocher taillé à l'horizontale de la partie nord du local, ainsi qu'à la base du crépi des parois. Le mur de façade entaille ce sédiment naturel ; la paroi de refend des deux caves est construite sur ce sédiment.

Au fond du sondage, au pied de la paroi sud, un sédiment jaunâtre recouvre le rocher (des restes de moraine ?) avant la construction du bâtiment. Du mortier de la paroi sud tombé au sol a été retrouvé sur ce sédiment, prouvant que ce dernier est bien antérieur au bâtiment (**Fig. 9**).

• *Le plafond des deux caves*

Le plafond des deux caves est composé de 11 solives soigneusement débitées et orientées nord-sud. Les poutres sont appuyées sur un sommier composé de deux éléments, qui est lui-même soutenu par une colonne maçonnée à la jonction des deux poutres (**Fig. 10**). L'extrémité orientale du sommier perce clairement la maçonnerie primitive. Les extrémités des solives également : celles-ci sont scellées par une maçonnerie qui se distingue de l'ancienne par un mortier blanc non rubéfié formant une bande clairement visible en paroi nord et sud, à la hauteur du solivage (**Fig. 2 et 11**). Les entrevous, laissés sans crépissage, portent les négatifs du coffrage (non rubéfié). Le crépi de la colonne recouvre partiellement les deux poutres du sommier et les solives ; l'entrevous maçonné semble par contre plus récent que la colonne (**Fig. 12**).

Le solivage du plafond est daté par dendrochronologie de manière cohérente vers 1403 (sommier, solivage et une poutre du linteau de la porte d'entrée). Il remplace clairement un plafond plus ancien qui se situait légèrement plus haut. De cet ancien plafond subsiste le négatif rectangulaire de la solive de rive orientale (**32**) dont l'extrémité nord était profondément insérée dans la maçonnerie primitive (**Re 1**, au sommet de l'escalier).

Le linteau de la porte d'entrée, daté comme le solivage de 1403, remplace un linteau plus ancien ; l'actuel ne correspond pas aux négatifs rubéfiés de quatre poutres autrefois prises dans le mortier de la maçonnerie primitive.

Le linteau arqué des fenêtres (**19**) a été ajouté entre les piédroits primitifs (**Fig. 13**). Lors de l'abaissement du plafond au début du XV^e siècle, la hauteur de la fenêtre a dû être modifiée. La fenêtre en paroi nord du local 0.2 perce la maçonnerie primitive⁶.

• *La grande cave (local 0.1)*

⁶ A. Antonini, Grimisuat, *Ancienne Tour, Kurzuntersuch des Aussenfassaden, insbesondere der Giebelwände*, 1^o Hälfte Juni 1990, Bureau für Archäologie und Bauuntersuche.

- La porte d'entrée primitive (25) : l'ancien linteau était composé à l'origine de quatre poutres horizontales dont les négatifs sont visibles dans la maçonnerie (1) (Fig. 14). Le linteau actuel s'insère dans les négatifs, mais n'est pas scellé au mortier. L'ancien seuil en pierre est partiellement conservé. Les vantaux de la porte pouvaient être bloqués par deux glissières superposées dont les encoches sont visibles dans les montants de l'embrasure .

- L'escalier doublant la paroi orientale (41) fait peut-être partie des aménagement d'origine du château : la partie inférieure de l'escalier est posée sur le rocher, et sur un arc soigneusement appareillé formant une niche transformée plus tard en armoire (Fig. 15 et 16). Cette partie, plus large que l'écartement du solivage, pourrait être plus ancienne que le plafond actuel et respecter l'ancienne solive de rive.

La partie supérieure de l'escalier, plus étroite, comprend un petit placard. Elle respecte le plafond actuel et est contemporaine du galandage à l'étage (30B).

• *La petite cave (local 0.2)*

- Support d'étagères : dans la partie nord de la pièce, deux petites cloisons en stuc (42) posées sur le rocher s'élèvent sur toute la hauteur de la cave (épaisseur de 15 cm, longueur 60 et 100 cm). Elles servent de limon latéral à des étagères adossées aux trois faces du local. Les rayons en bois étaient posés sur des supports en stuc appliqués contre le mur primitif, ou moulés dans la masse des deux cloisons en stuc (Fig. 17 et 18) : trois rayons étaient adossés à la paroi occidentale (espacement des rayons entre 70 et 80 cm), un seul contre les parois nord et est.

- Armoire murale (43) de la paroi occidentale (Fig. 18) : L'intérieur de cette niche est entièrement crépi ; sa tablette se situe environ 1 m au-dessus du sol de la cave. Sur les montants, on distingue la battue pour le vantail d'une porte et les supports pour une étagère. La tablette de la niche comprend le trou circulaire d'un conduit vertical dont l'autre extrémité aboutit au pied de la façade, sur le rocher. Cet aménagement (faisant partie du dispositif primitif de la tour ?) servait anciennement de latrines avant d'être transformé en armoire murale dans ce local devenu cellier.

2.2 Premier étage

La disposition actuelle des locaux est le résultat de plusieurs transformations.

A un premier état appartiennent le solivage du plafond avec ses entrevous maçonnés et le sommier central (61) soutenu par un poteau en bois (Fig. 19). La porte d'entrée au nord (23), les petites meurtrières attestées au sud (11) et la porte de latrines (12) dans l'angle sud-ouest indiquent un espace habité plutôt sombre. L'âtre se trouvait en face de l'entrée, adossé à la paroi sud (33). La trémie dans le solivage des plafonds et la paroi concave à l'étage supérieur indiquent l'emplacement et les dimensions du canal de fumée.

Des restes d'une cloison maçonnée et enduite (59) ainsi que d'une armoire/garde-manger maçonnée (57) indiquent que ce premier étage était subdivisé et crépi lors d'un deuxième état (Fig. 20). Ces aménagements ont été mis en place dès la reconstruction de l'étage en 1402/1403.

Le troisième état est défini par l'aménagement de trois locaux boisés sous le solivage existant : deux chambres contiguës occupent la moitié occidentale de l'étage (locaux 1.2 nord et sud), une troisième l'angle sud-est (local 1.3/4) tout en laissant un étroit couloir entre sa paroi et celle de la pièce voisine (local 1.2). La face extérieure des cloisons en bois était protégée par un étroit doublage maçonné assurant l'isolation et la protection anti-feu.

Les deux chambres occidentales sont datées par dendrochronologie de 1501 (**Fig. 21A et B**)⁷. La troisième, avec des moulures plus simples et un plafond plat encastré dans une rainure horizontale pourrait avoir été aménagée dans un deuxième temps (**Fig. 22**). Avec l'aménagement de la troisième chambre au plus tard, l'âtre de la paroi sud a dû être déplacé au nord, dans la pièce dépourvue de boiseries (local 1.1/5). Le canal de fumée d'une ancienne cheminée (**62**) subsiste dans l'angle sud-ouest de cette pièce qui devait servir de cuisine à cette époque (**Fig. 23A et B**).

Le quatrième état du 1^{er} étage est caractérisé par la réorganisation des accès : dans la partie nord de l'ancienne cuisine, un couloir (1.5) est aménagé et une nouvelle porte d'entrée est créée à l'est (**17**). La cheminée (**62**) est déplacée et adossée à la paroi sud de la nouvelle cuisine (**44**), et la porte nord (**23**) est déplacée vers l'angle nord-est de la pièce (**24**). La chronologie entre ces différentes transformations n'est pas certaine ; elles n'ont pas nécessairement été réalisées en même temps.

La cloison nord du couloir (1.5), en maçonnerie, reprend l'orientation biaisée de l'ancien sommier (**61**) et est plus récente que la cage d'escalier (**30**). Elle pourrait avoir été aménagée pour renforcer le plafond à la suite de la construction de mur qui délimite le garde-manger à l'étage (local 2.4), ou – ce qui est plus probable – lors du percement de la porte d'entrée (**17**) en façade orientale (**Fig. 24**).

Lors d'une dernière transformation, les panneaux des deux chambres occidentales ont été remplacés par des nouvelles planches, ou des galandages maçonnés, et la chambre sud-est a été doublée par une maçonnerie en brique et subdivisée pour y installer les sanitaires (local 1.3). Ces maçonneries ont été démontées en 2012.

• *La cuisine (local 1.1)*

Etat avant 2012 : local entièrement crépi ; plafond doublé de pavatex ; le sol en catelles rouge. En 2012, le doublage du plafond, la paroi ouest récente et le conduit de cheminée contre la paroi sud ont été démontés (**Fig. 25**). Deux petits sondages dans le sol ont été effectués, devant les portes de la cave et du couloir.

Plafond

Solivage avec entrevous maçonnés : les solives (les mêmes des locaux 1.3/4/5) sont recouvertes de suie sous la couche de peinture. L'entrevous ouest respecte la sablière haute de la boiserie du local 1.2N, laquelle est couverte de suie sur sa face orientale.

Dans l'angle nord-est du local, l'entrevous a été percé sur une longueur de 1.20 m pour créer un passage entre deux solives (**56**). Il pourrait s'agir d'un ancien escalier montant au 2^e étage, antérieur à l'actuel. L'ouverture a été bouchée par des planches.

Sol

⁷ Christian Orcel, Alain Orcel, Jean Tercier, Analyse dendrochronologique de bois provenant du Château de Grimisuat (VS), 8.6.1990, Réf. LRD90/R2639.

Les deux sondages dans le sol ont permis de constater que, sous le carrelage moderne, un ancien sol est conservé. Devant la porte de la cave, une chape lissée en plâtre anhydre (**53**) a été mise au jour (**Fig. 26A**), et devant la porte du couloir, une dalle de pierre brute (**54**) avec des restes d'un mortier au plâtre blanc qui devait niveler sa surface (**Fig. 26B**). Ce deuxième revêtement correspond peut-être à une réparation de la surface initiale (à vérifier).

Cet ancien sol devrait être mis au jour dans son intégralité. Il révélera probablement d'importantes traces de l'ancienne utilisation du local.

Parois

- Paroi est (**30**) : galandage ancien, crépi (épaisseur 15 cm). Ce mur comprend deux aménagements d'origine : la porte au linteau légèrement arqué (cadre chanfreiné sur le côté) et la petite fenêtre d'aération donnant sur l'escalier menant au 2^e étage.

- Paroi nord : la fenêtre (**23**) aménagée dans une grande niche arquée occupant toute la hauteur de la pièce correspond à l'ancienne porte d'entrée dont le cadre en tuf chanfreiné est visible du côté extérieur. La glissière de fermeture apparaît dans l'embrasure de la porte actuelle (**24**).

- Paroi sud : le mur de refend maçonné est construit sous le sommier (**61**) du plafond et comporte plusieurs perturbations (**Fig. 25**).

Le sommier soutient le solivage nord-sud qui traverse le bâtiment sur toute sa longueur. Il passe par-dessus la cage d'escalier et est ancré dans la contre-façade orientale. Du côté ouest, l'extrémité est soutenue par un poteau chanfreiné situé au centre de l'étage (**61A**).

Le mur de refend (épaisseur 16 cm) est appuyé contre deux éléments plus anciens : la cloison de l'escalier du côté est et le poteau du sommier du côté ouest.

Le canal de cheminée adossé à la paroi est récent (**Fig. 25**). Seule la dernière couche de peinture blanche comprend son négatif, tandis que l'ancienne couche de peinture (XIX^e s. ?) subsiste derrière le conduit.

- Paroi ouest : le galandage récent en bois (épaisseur 10 cm) a été démonté en 2012. L'emplacement de l'ancienne cloison (boiserie du local 1.2) est indiqué par la rainure de la sablière haute.

• *Le couloir (local 1.5)*

Etat avant 2012 : Faux-plafond en pavatex, sol en linoleum, parois en maçonnerie crépie.

En 2012, le doublage du plafond a été démonté, le linoleum éliminé, le canal de cheminée (**45**) démonté (**Fig. 32**).

Plafond

Solivage et entrevous maçonnés, dont il ne subsiste qu'un seul à l'ouest ; suite du plafond du local 1.1 (**Fig. 33**).

Sol

Dalles de pierres situées à la même hauteur que les seuils des portes des salles 1.1, 1.3 et 1.4.

Parois

Maçonneries construites à des époques différentes. D'après la chronologie provisoire du bâtiment, la paroi sud doublant la boiserie de la chambre 1.3/4 est la plus ancienne.

• *Les deux salles boisées contiguës (local 1.2N et S)*

Etat avant 2012 : grande pièce anciennement boisée sur tous les côtés, subdivisée par un galandage maçonné sous le sommier du plafond. Les parois et le plancher de cette boiserie n'existent plus. Elles ont été remplacées par des panneaux, le galandage maçonné mitoyen, une paroi de briques (au sud-est), un galandage de bois (au nord-est) et un sol modernes.

En 2012, le galandage maçonné et la paroi en briques modernes séparant cette salle du local 1.3 ont été démontés. La niche aménagée dans l'ancienne fenêtre de la paroi sud a été dégagée après le démontage du coffre-fort.

Plafond

Ancien plafond en bois entièrement conservé, avec quatre solives moulurées d'orientation nord-sud (toutes de section différente) assemblées dans un cadre de sablières haute soutenues par des poteaux cornier dans les angles.

La face inférieure du sommier est rainurée : les deux locaux 1.2 N et S n'ont jamais formé une salle unique mais ont toujours été séparés par une cloison. Le remplacement de cette dernière par un galandage maçonné intervient probablement lors de l'aménagement des chambres actuelles 2.2, 2.3) au 2^e étage. (**Fig. 21A**).

Sol

Plancher récent, mais posé à la hauteur du sol primitif de la pièce boisée. L'ancien niveau est indiqué par la rainure de la sablière basse (**Fig. 27**).

Parois

La présence des boiseries sur tout le pourtour des deux pièces est confirmée par les sablières hautes : les rainures sont cachées par des couvre-joints en bois.

- Paroi est : dans l'angle sud-est du local 1.2Sud, la sablière haute est moulurée sur ses deux faces indiquant que cette paroi n'était pas doublée de maçonnerie dans un premier temps. La face orientale de cette sablière est, en outre, recouverte de suie provenant sans doute de l'âtre (**33**) voisin (**Fig. 23A et B**). Le galandage maçonné attesté au sol (**50, 51**) a dû être ajouté dans un deuxième temps (**Fig. 27**). La porte (**52**) attestée à ce même endroit a été percée après-coup dans la boiserie, pour relier cette pièce au petit couloir (voir paragraphe suivant) ou, plutôt, au local boisé (local 1.3/4) agrandi lors de la suppression de ce couloir.

- Paroi ouest : derrière la paroi en pavatex, les restes d'un crépi témoignent de la présence d'une cloison maçonnée subdivisant l'étage avant la mise en place des boiseries en 1501.

- Paroi sud : la fenêtre primitive (**11**) a d'abord été transformée en niche (lors du percement des fenêtres actuelles (**6**) et l'installation des boiseries en 1501 ?), puis réutilisée pour l'encastrement d'un coffre-fort en métal (**Fig. 28A et B**).

La fenêtre double remplace une ancienne meurtrière (**11**) et une porte de latrines (**12**) dont l'encadrement est visible en façade.

-paroi nord : la petite fenêtre percée dans le mur est insérée dans une large niche asymétrique (**Fig. 21A**). Un décrépiage de la paroi permettrait de voir, si elles ont été aménagées en même temps.

• ***La salle boisée au sud-est (local 1.3/4 salle de bain et petit salon)***

Etat avant 2012 : local aux revêtements récents. Faux-plafond en pavatex ; sol en carrelage (local 1.3) et en plancher (local 1.4) ; la paroi mitoyenne des locaux 1.3/4 et le doublage des parois nord et ouest du local 1.3 en briques modernes, la parois sud et est du local 1.4 crépies au ciment.

En 2012, la plus grande partie des doublages récents des parois, du plafond et du sol a été démontée. Sont restés en place, le plancher du petit salon, les cadres modernes des portes et le crépi de ciment des parois est et sud.

Plafond

L'ancien plafond était constitué du solivage avec entrevous maçonnés. De ce plafond subsistent le premier entrevous à l'ouest adossé à la sablière haute de la salle boisée (**Fig. 23A**) et deux solives à l'est. Les têtes de solives qui devaient poser sur le chevêtre de la cheminée (**33**) ont été sciées (**Fig. 22A et B, 33**).

Sol

Pas de traces visibles d'un ancien sol. Il s'agissait peut-être du même sol en plâtre anhydre repéré dans un sondage devant la porte menant aux caves.

Parois

- Paroi sud : aucune trace de l'âtre (**33**) n'est visible. La plus grande partie de cette ancienne installation a été détruite lors du percement de la fenêtre. Des restes pourraient apparaître lors d'un décrépiage du mur, à l'est de l'embrasure.

- Paroi nord : la paroi en bois (**55**) avec son doublage maçonné contemporain (**46**) constituent le reste d'une ancienne chambre boisée (**Fig. 22 A et B**) aménagée à la place de l'ancienâtre (la boiserie ne comporte aucune trace de suie). Le poteau cornier oriental de la paroi (**55**) a été démonté probablement lors de la création de la porte d'entrée actuelle (**17**) vers la fin du XIX^e s. (**Fig. 29**). A l'extrémité ouest de la boiserie, le poteau cornier est encore en place. La sablière haute de la boiserie n'a jamais été plus longue : son chanfrein se termine en pointe juste avant le poteau d'angle (**Fig. 30**).

La porte orientale correspond à l'accès primitif de la chambre boisée. Le fourneau (**45**), dont il reste la trace contre la paroi, a été ajouté par la suite : la boiserie a en effet dû être modifiée (**Fig. 31**). Le canal de fumée, réparé à maintes reprises, témoigne d'une longue utilisation. La porte occidentale a été ajoutée récemment, lors de la subdivision des locaux 1.3-1.4.

- Paroi ouest : la paroi occidentale de la chambre boisée se situait à une distance de 75 cm de la chambre voisine, ménageant un espace de service entre les deux locaux. L'accès nord à cet espace étroit a été bouché dans un deuxième temps par une maçonnerie prolongeant la paroi nord de la salle (**Fig. 30**). Cette modification a permis d'agrandir l'ancien local boisé. Une porte a probablement été aménagée en même temps, reliant cette salle à la chambre boisée attenante à ouest (local 1.2).

- Paroi est : au-dessus des crépis récents, le reste d'une ancienne cloison (**57**) délimitant un petit local crépi est visible. Ce dernier est antérieur au local boisé (**Fig. 20**).

2.3 Deuxième étage

La disposition actuelle des locaux est le résultat de plusieurs transformations.

A un premier état d'utilisation appartiennent la porte d'entrée à l'est (**13**) et les petites fenêtres à large embrasure intérieure observées en façade ouest, nord et sud (fenêtres **11** et **9A**) ainsi que l'âtre (**39**) dans la paroi ouest. Ces éléments font partie du bâtiment primitif et correspondent à un niveau de sol d'étage plus haut que l'actuel situé au niveau du seuil de la porte d'origine.

Le solivage du plancher actuel ont été mis en place lors de la reconstruction de la tour en 1402/1403, celui du plafond a été remplacé (sauf celui du vestibule 2.1 ?), Les fenêtres ont sans doute été adaptées à la nouvelle hauteur du plancher, et l'on ajoute vraisemblablement la fenêtre au linteau en forme d'accolade en façade nord et la porte des latrines dans l'angle sud-est (**9B**). L'âtre adossé à la contre-façade ouest (**39**) et le manteau de cheminée au sud (**33**) ont été adaptés à la nouvelle charpente.

Dans la partie orientale de l'étage, le sol était constitué d'une chape en mortier et le plafond d'un solivage avec entrevous maçonnés. Dans la partie occidentale, ils devaient avoir le même aspect, étant donné la présence de l'âtre. L'ancien sol pourrait encore exister sous le revêtement en bois, contrairement au solivage du plafond qui a été démonté.

Le deuxième état est défini par l'aménagement du local maçonné occupant l'angle sud-est de l'étage (local 2.4) et servant de garde-manger, fonction clairement indiquée par la présence de cuves plusieurs fois remaniées et de petites fenêtres (**8B** et **9C**). La longueur de cette pièce correspond à celle de la chambre boisée (local 1.3/4) de l'étage inférieur; sa largeur est plus grande, la cloison nord se situant près du sommier soutenant le plancher.

La cage d'escalier maçonnée aménagée dans l'angle nord-est pourrait faire partie de la même phase de transformation.

Les aménagements de la partie occidentale de l'étage ne sont pas conservés. Il est probable que l'âtre a été remplacé par des chambres boisées contiguës comme celles existant à l'étage inférieur.

Le troisième état est défini par le remplacement du plafond du local servant de garde-manger (et du vestibule contigu ?). Le nouveau solivage est daté de 1656 et n'est pas encrassé de suie. L'installation d'un fourneau (**36**) atteste également un changement de fonction de cette pièce.

Le quatrième état est caractérisé par l'aménagement des deux pièces occidentales (locaux 2.2 et 2.3) avec leurs parois en colombage (une maçonnerie légère avec beaucoup de fragments de tuf et une armature en bois) doublées d'un lambris d'appuis, et leurs plafonds plats stuqués, un aménagement qui pourrait dater du début du XIX^e siècle. On attribue à cette époque aussi les latrines au nord avec le percement de leur porte d'accès (**22**) qui témoigne de la nouvelle distribution des locaux.

• *Le vestibule (local 2.1)*

Etat avant 2012 : parois entièrement crépies ; ancien plafond caché par un doublage récent ; sol en ciment estampillé.

En 2012, les cloisons en bois de l'escalier et le conduit de fumée (**44**) contre la paroi sud ont été démontés. Dans deux sondages, l'ancien plafond a été mis au jour. Au sol, la chape en ciment est restée en place.

Plafond

Revêtement moderne disposé sur deux niveaux. Le ressaut, aligné sur la paroi orientale du salon (local 2.3), correspondrait à une ancienne subdivision de l'étage.

Le plafond ancien est composé d'un solivage avec entrevous maçonnés recouverts de suie (**Fig. 34**). Du côté sud, les poutres ont été sciées au ras de la paroi du garde-manger (local 2.4).

Sol

Revêtement moderne constitué d'une chape en ciment estampillé avec des « décors » multiples (type « gaufre » et « moulinette », plusieurs réparations, **Fig. 35**). Sous cette chape, l'ancien sol (= 1^{er} sol en mortier attesté dans le local 2.4) est vraisemblablement encore conservé.

Parois

- Paroi nord : la fenêtre (**15A**) pourrait correspondre à une ouverture d'origine dont le jour a été élargi et la tablette intérieure remplacée par un contrecœur au ras de la vitre. Ceci expliquerait l'emplacement trop haut de cette ouverture par rapport au sol actuel du local. L'inclinaison de l'ancienne tablette oblique transparaît sous le crépi de l'embrasure dont la surface est plus rugueuse dans la partie inférieure (**Fig. 35**).

La niche (**22**) reprend l'emplacement de l'ancienne porte des latrines.

- Paroi ouest (mitoyenne de la salle 2.3) : sous le crépi au ciment, un crépi au plâtre anhydre est apparu dont la surface est patinée (**58**). Cet ancien crépi a été perturbé par l'insertion de la sablière haute du galandage qui sépare les locaux 2.2-2.3 et agrandit le vestibule (**Fig. 36**). Il devait recouvrir la face d'une ancienne cloison maçonnée posée sur une solive renforçant le plancher.

- Paroi est: la trémie pour l'escalier maçonné (**30C**) perce les entrevous du sol (**31**) et est appuyé contre le galandage (**37**) qui cloisonne le local 2.4. L'escalier et le garde-manger pourraient faire partie de la même phase de transformation.

- Paroi sud : le galandage maçonné est posé sur une 1^{ère} chape de sol qui recouvre les entrevous. La cheminée (**44**) maçonnée adossée dans un deuxième temps à cette paroi, évacuait la fumée des poêles de la chambre boisée du premier étage (local 1.3/4), du local voisin 2.4 et, dernièrement, les gaz de la chaudière installée à la cave (**Fig. 37**).

• *Le garde-manger englobant le manteau de cheminée (local 2.4)*

Etat avant 2012 : local laissé à l'abandon ; seule la paroi ouest en briques et ciment, élevée depuis la salle voisine, est récente (**Fig. 38**). Les anciennes parois sont recouvertes d'enduits montrant de multiples empreintes d'aménagements : le manteau de cheminée couvrant l'âtre de l'étage inférieur (au sud), des canaux de fumée (au nord) ainsi que les traces d'au moins trois bahut-greniers et de plusieurs supports d'étagères.

En 2012, les solives récentes du plafond du 1^{er} étage ont été démontées ; le local n'est actuellement plus accessible.

Plafond

Le solivage avec les entrevous maçonnés est entièrement conservé. Il est composé de huit solives orientées nord-sud ; les deux médianes tiennent compte de la fenêtre haute (**8B**) par un écartement plus grand.

Contrairement aux parois, aucun dépôt de suie n'est présent sur les poutres du plafond, ni sur le crépi des entrevous, ni sur le crépi qui couvre la maçonnerie d'insertion des poutres (même constat en paroi nord et sud). Le plafond actuel, daté de 1656, fait partie d'une phase de transformation, lors de laquelle le plafond primitif est remplacé ou abaissé (**Fig. 39**)⁸.

Au sommet de la paroi nord apparaissent les têtes de solive du plafond du vestibule 2.1. Ces solives semblent percer les entrevous du local 2.4 (à vérifier). Si cette observation s'avérait juste, celles-ci ont été posées lors d'une phase ultérieure (solivage non daté par dendrochronologie).

Sol

Solivage nord-sud avec entrevous maçonnés dont les négatifs subsistent contre les parois (**Fig. 41**). Deux des trois poutres traversantes sont encore en place du côté est de la hotte et une poutre du côté ouest. Le chevêtre n'existe plus ; il servait d'appui à deux solives. Son emplacement est indiqué par l'encoche dans la solive occidentale (distance entre le chevêtre et la paroi sud : 190 cm).

Ce solivage et les entrevous maçonnés sont recouverts d'un 1^{er} sol en mortier qui passe sous la cloison nord (**37**) de la pièce et sous le sol en ciment du vestibule (local 2.1) et est percé par la trémie de l'escalier (**30C**) (**Fig. 39**).

Après la construction du galandage maçonné (**37**), l'ancien sol du garde-manger est recouvert d'une nouvelle chape (= 2^e sol en mortier). Le lambeau d'une troisième chape est attesté dans l'angle nord-ouest du local (= 3^e sol en mortier). Ce dernier est lié à une réfection des étagères maçonnées installées dans cet angle.

Parois

- Paroi est et sud : les empreintes visibles dans le crépi ont été laissées par des bahut-greniers en bois (**Fig. 40**). La hotte de cheminée dont l'amorce est visible en paroi sud formait un canal maçonné entièrement fermé à cet étage (**Fig. 42**).

- Paroi nord : le galandage maçonné (**37**), est entièrement conservé avec la porte primitive du local (épaisseur 17 cm) : un des gonds est en bois et est pris dans le mortier d'origine, l'autre est en métal et est pris dans une réfection de la feuillure. Le crépi de la paroi est recouvert de suie, sauf dans la partie supérieure qui entoure le solivage du plafond.

Posé sur le 1^{er} sol en mortier, ce mur est contemporain du 2^e sol en mortier de la salle et antérieur (ou contemporain) à l'escalier qui monte aux combles (**30C**) (**Fig. 39**).

- Paroi ouest : l'amorce nord d'un ancien galandage en maçonnerie est encore conservée sur 40 cm de longueur (**Fig. 38**). Il s'agit d'une cloison de faible épaisseur (moins de 20 cm) qui se termine au sud par un piédroit parementé : le montant d'une porte percée dans la cloison primitive ?

Les aménagements du local

- Le manteau de cheminée (**33**) au sud (**Fig. 42**) :

Le canal de cheminée est entièrement conservé au sommet de la paroi. En dessous, on reconnaît les amorces latérales arrachées de la hotte maçonnée oblique soutenue par le solivage du plancher (largeur de la trémie entre les 2 solives : 220 cm, entre la paroi et le chevêtre 190 cm). La paroi arrière du canal est légèrement concave. Quatre négatifs circulaires disposés sur deux niveaux permettent de restituer un dispositif de rondins à

⁸ Rapport de dendrochronologie M. Schmidhalter 2012, solivage en mélèze échantillons n° 96531 – 96536.

l'intérieur de cette hotte qui couvrait l'âtre du 1^{er} étage et formait, au niveau du local 2.4, un massif creux entièrement fermé.

La partie supérieure du canal de fumée et la relation avec la fenêtre (**8A**) dont l'embrasure est recouverte de suie n'a pas été étudiée en détail. Si la partie inférieure arrondie du canal (**33A**) semble prévue d'origine dans la maçonnerie primitive (**1**), la partie supérieure, avec les empreintes de coffrage (**33B**), et l'ouverture (**8A**), avec la contrepente au-dessus du linteau (= entrée d'un ancien canal de fumée montant en façade ?), fait partie d'une transformation.

- Les étagères :

Dans l'angle nord-ouest du local, les supports maçonnés de deux étagères sont visibles contre la paroi nord (**38A**, traces de ravalement). Lors d'une réfection, ils ont été remplacés par les supports de trois étagères (**38B**). Cette 2^e phase est contemporaine du crépi parfaitement propre qui forme le piédroit du mur ouest (**37**) (**Fig. 38**).

A l'ouest du manteau de cheminée, les restes de deux négatifs horizontaux (**38**) pourraient également indiquer une ancienne étagère.

- Les bahuts :

Contre la paroi orientale, les traces de trois bahut en bois (**34B**) sont visibles (**Fig. 39, 40**). Il s'agissait de trois coffres couverts par un pan incliné, dont les parois étaient fixées contre le crépi, la paroi frontale étant retenue par des fiches en bois scellées dans les murs nord et sud (dimensions des cuves : larg. 115 – 100 – 125, prof. 110, h. 90 – 150 cm).

Ces cuves en bois ont été posées après un recrépissage de la paroi orientale et la surélévation de la tablette de la fenêtre **9C** (le rétrécissement de cette fenêtre est contemporain de l'aménagement des ouvertures voisines **8A** et **8B**).

Ces bahuts remplacent un système d'étagères maçonnées (**34A**) dont le négatif d'un montant (surface propre du crépi) et un support d'étagère horizontale (surface ravalée) sont visibles contre le mur (**37**).

Un autre bahut, ou une cuisinière (**34C**) a laissé une trace horizontale contre la paroi sud, à côté du manteau de cheminée (**33**).

- Les canaux de fumée dans le mur nord :

La paroi nord (**37**) est traversée par deux canaux de fumée reliés à la cheminée (**44**) (**Fig. 37, 39**). Le canal (**35**), situé à la base de la paroi, monte du 1^{er} étage, et évacue la fumée du poêle (**45**) aménagé dans un deuxième temps dans la chambre boisée (local 1.3/4). Le second canal (**36**), situé au sommet de la paroi, évacuait la fumée d'un poêle à chargement frontal (sans âtre) posé dans l'ancien garde-manger (local 2.4) attestant le changement de fonction de la salle.

L'installation de ces poêles reliés à la cheminée centrale (**44**) indique que l'ancien âtre (**33**) n'était plus en service.

• *La grande chambre avec lambris d'appuis (local 2.3)*

Etat avant 2012 : local avec lambris d'appuis conservé sur trois côtés (**Fig. 42**). Plafond plat stuqué avec médaillon central (le centre du médaillon est détruit). La porte d'entrée possède le même cadre mouluré que celle de la petite chambre voisine. Sol doublé de linoléum.

En 2012, démontage du revêtement du sol et démontage par erreur du lambris d'appuis.

Sol

Plancher similaire à celui de la chambre contiguë (local 2.2), vraisemblablement contemporain du lambris d'appuis (début du XIX^e siècle ?).

• *La petite chambre avec lambris d'appuis (local 2.2)*

Etat avant 2012 : local avec lambris d'appuis conservé sur les quatre faces ; plafond plat stuqué (**Fig. 43B**). Les cadres de la porte et de l'armoire murale (**22**) sont moulurés et forment une unité. Sol doublé de linoléum.

En 2012, la boiserie avec le cadre de l'armoire ainsi que le revêtement en linoléum sont démontés. Deux sondages sont pratiqués dans les parois : au fond de l'armoire et dans la cloison orientale, à côté de la porte.

Plafond

Plafond probablement contemporain du lambris d'appuis (début du XIX^e siècle ?).

Sol

Plancher similaire à celui de la chambre contiguë (local 2.3), vraisemblablement contemporain du lambris d'appuis (début du XIX^e siècle ?).

Parois

- Paroi nord : l'armoire murale (**21**) est aménagée dans l'embrasure (modifiée ?) de l'ancienne fenêtre en accolade (**Fig. 44**). Dans un sondage, le cadre de la fenêtre a été mis au jour. Le stuc lissé qui forme l'ouverture recouvre également le fond de la niche indiquant que celle-ci pourrait correspondre à l'embrasure de la fenêtre (à vérifier par un décrépissage de la niche).

- Paroi est et sud : dans un sondage la maçonnerie des galandages à été mise au jour. Elle se distingue par la présence de beaucoup de fragments de tuf, sans doute pour alléger la construction.

2.4 Combles

Etat avant 2012 : sol en maçonnerie sur la moitié est de la surface (= solivage avec entrevous maçonnés), en bois sur la moitié ouest (lambris peu solide du plafond stuqué remplaçant l'ancien solivage avec entrevous maçonné). Au centre, le débouché de la cheminée (**44**), le canal la prolongeant jusqu'au toit ayant été démonté.

La charpente est neuve (soutenue par une armature en acier posée sur un cerclage en béton des façades).

En 2012, aucun travail n'y a été effectué.

- Au milieu de la paroi orientale sont visibles les restes du manteau de cheminée (**39**) couvrant jadis l'âtre du deuxième étage. La paroi arrondie du canal ainsi que les négatifs des corbeaux permettent de restituer une hotte dont les dimensions seraient comparables à celle de l'âtre du 1^{er} étage. Le niveau d'insertion des corbeaux, très haut par rapport au sol actuel du deuxième étage, indique que ce manteau de cheminée correspond à unâtre aménagé sur un sol plus élevé.

- De part et d'autre du manteau de cheminée, au niveau du plancher, apparaissent deux extradors d'arc. Il s'agit de l'embrasure intérieure des fenêtres primitives (**11**) dont le cadre extérieur est en tuf (**Fig. 45**).

3 Esquisse d'une chronologie générale

• *Le Bâtiment primitif (vers 1203 ?) – phase I (bleu)*

Le château est érigé à l'extrémité occidentale d'une arête rocheuse proéminente. Ces murs extérieurs sont ancrés sur le rocher qui, entaillé à l'horizontale, forme aussi le sol de la cave, sauf dans l'angle sud-ouest, où des sédiments stériles rectifient l'inclinaison très abrupte du rocher. Le bâtiment primitif, une maison forte avec de puissantes maçonneries, comprenait un rez-de-chaussée (cave) et au moins deux étages habitables. Le couronnement, sans doute un crénelage, a été arasé lors de la construction des pignons visibles aujourd'hui. La toiture pouvait être posée sur les merlons, ou être insérée sur l'arrière, utilisant le crénelage comme parapet traversé par des chantepleurs. Toutes les ouvertures faisant partie de l'état primitif du bâtiment se distinguent par un cadre extérieur chanfreiné en pierres de tuf.

Les portes aménagées à chaque niveau indiquent une multitude d'aménagements en bois visibles en façade : des escaliers, des galeries et des latrines. La porte du rez-de-chaussée (**25**) était accessible de plain-pied. La porte du 1^e étage (**23**), située également au nord, devait disposer d'un escalier. Il s'agissait peut-être déjà de l'actuel (**63**) dont la facture, en tuf taillé, est encore proche du bâtiment primitif (**Fig. 47**). La porte (**13**) du 2^e étage, en façade orientale, était accessible grâce à une galerie soutenue par deux solives (**14**). Les trois portes avaient des glissières pour sécuriser les vantaux ; la porte du rez-de-chaussée, la plus exposée, en avait deux superposées. Les latrines étaient aménagées dans l'angle sud-ouest du bâtiment : celles du rez-de-chaussée (**43**) étaient insérées dans l'épaisseur du mur occidental, celles du 1^{er} étage (**12**) étaient en saillie sur la façade sud. Au 2^e étage, des latrines (**9B**) ont été aménagées dans un deuxième temps, également en façade sud.

Les fenêtres appartenant à cette première phase se distinguent aux étages par un jour rectangulaire de petite taille (**11**) disposée à l'horizontale au rez-de-chaussée et verticalement aux étages. A l'intérieur, les ouvertures pouvaient avoir l'embrasure évasée d'une meurtrière (**11A**, au 1^e étage) ou une large embrasure en forme de niche (**11B** au 2^e étage).

Tous les solivages subdivisant les étages se situaient plus haut que les plafonds actuels. Le négatif d'une solive de rive (**32**) permet de restituer la hauteur du plafond du rez-de-chaussée ; le seuil des portes celui des étages.

Deux foyers recouverts d'un manteau de cheminée sont attestés aux étages, adossés à la contre-façade opposée à la porte d'entrée : l'âtre du 1^{er} étage (**33**) sud, l'âtre du 2^e étage (**39**) à l'ouest. Le conduit de cette deuxième cheminée devait surmonter le crénelage de la tour tel un pinacle.

La datation de ce premier bâtiment vers 1203 est indiquée par l'analyse dendrochronologique de trois poutres, réutilisées probablement, du plafond du 1^{er} étage⁹. Il s'agit donc d'une datation douteuse (la poutre pourrait venir d'un autre contexte), mais qui correspond parfaitement au caractère des maçonneries. La rubéfaction des pierres et du mortier de pose, bien visible au rez-de-chaussée, indique en outre une destruction de ce premier bâtiment par le feu.

La maison forte aurait donc été construite au début de la période (1213-1370) durant laquelle l'administration de Grimisuat était assurée par une famille qui prend le nom du lieu¹⁰.

⁹ Laboratoire Romand de Dendrochronologie, n° 40, 41, 45.

¹⁰ Christine Payot, Arnaud Meilland (bureau CLIO), « La tour de Grimisuat – recherches historiques : résultats des sondages préliminaires », rapport 2012 remis à la commune de Grimisuat. Cf. « tableau des repères chronologiques ».

Devenue propriété du Chapitre de Sion en 1267, elle sert de demeure inféodée à Nicolas de Grimisuat, puis aux nobles de Crista, bourgeois de Sion.

• *Premières réparations (vers 1394) – phase II (brun)*

Lors des guerres du XIV^e siècle, la tour semble avoir été partiellement ruinée¹¹, nécessitant par la suite sans doute des réparations importantes. La première intervention observée en façade correspond à une reprise du couronnement du bâtiment (maçonneries **2** et **8** avec les fenêtres **8A/B** et **9C**) comprenant sans doute une réfection de la toiture (1^{er} pignon ?). La panne faîtière et les deux pannes intermédiaires datées par dendrochronologie d'automne/hiver 1393/1394¹² correspondent probablement à cette intervention qui, dans un premier temps, n'a peut-être concerné que l'enveloppe extérieure afin de mettre la tour hors eau.

• *La reconstruction du bâtiment (vers 1403) – phase III (vert)*

Puisque ces travaux semblent succéder à une destruction de la tour par un incendie, nous associons à cette phase de construction également le remplacement des solivages et un changement de la hauteur des étages associé à une adaptation du jour des fenêtres. La datation de cette transformation intérieure vers 1402-1403 est donnée par l'analyse dendrochronologique du solivage du rez-de-chaussée¹³.

Au rez-de-chaussée, l'insertion du nouveau plafond avec son sommier a nécessité l'abaissement des linteaux des fenêtres par l'ajout d'un arc surbaissé.

Au 1^{er} étage, on réaménage l'âtre au sud. Des restes de crépis et de cloisons maçonnées indiquent une subdivision de l'espace sans pouvoir la préciser pour le moment.

Au 2^e étage, la fenêtre « en accolade » (**21**) est percée en façade nord en rapport avec le nouveau sol qui se situe maintenant plus bas que le seuil de l'ancienne porte orientale. L'âtre à l'ouest est sans doute réaménagé ; les restes d'une chape indique un sol en mortier.

La charpente de la toiture ne semble pas avoir été touchée lors de ces travaux. Une intervention pourrait cependant avoir eu lieu environ 15 ans plus tard (2^e pignon ?) : un poinçon et une panne intermédiaire datant d'automne/hiver 1418/1419.¹⁴

Vers 1479 Jean Supersaxo est châtelain de Grimisuat¹⁵.

• *La transformation en maison d'habitation (vers 1501) – phase IV (orange)*

La prochaine transformation vise clairement une amélioration du confort du bâtiment en tant qu'habitation : des chambres boisées, des garde-mangers et des celliers sont aménagés et les étages reliés par un escalier intérieur. Peut-être, on couvre à cette époque l'escalier extérieur par une galerie qui mène à des latrines en bois adossées à la façade nord (**Fig. 46, 47**). Cette transformation, probablement réalisée en plusieurs étapes, est datée aux environs de 1501, sur la base de l'analyse dendrochronologique des deux salles boisées contiguës du 1^{er} étage¹⁶ ;

¹¹ Selon Blondel.

¹² Laboratoire Romand de Dendrochronologie, n° 50-51, 54.

¹³ Laboratoire Romand de Dendrochronologie, n° 1 (linteau de la porte), n° 2 (sommier), n° 3-8 (solives), n° 101-103 (planchettes du coffrage des entrevous).

¹⁴ Laboratoire Romand de Dendrochronologie, n° 52, 53.

¹⁵ Payot, Meilland 2012, « tableau des repères chronologiques ».

¹⁶ Laboratoire Romand de Dendrochronologie, n° 20-23.

une datation qui coïncide avec l'acquisition du bâtiment par la commune pour y aménager la cure en 1502.

Au rez-de-chaussée, l'espace est subdivisé probablement à cette époque par un mur de refend. Le petit local occidental, accessible par une porte chanfreinée, est entièrement crépi, et des étagères en stuc témoignent de sa fonction de cellier. Dans le grand local, on excave peut-être en même temps le rocher pour créer le deuxième replat plus profond comprenant un escalier d'accès et des niches rectangulaires. Cette cave dans le rocher pourrait avoir été aménagée pour augmenter les surfaces utilisées pour le stockage de nourriture.

Au 1^{er} étage, trois chambres boisées sont aménagées sous le solivage existant : deux chambres contiguës séparées par une cloison en bois occupent la partie occidentale de l'étage. Elles forment une unité constructive et leur solivage est daté par dendrochronologie de 1501. La troisième chambre boisée, aménagée dans l'angle sud-est de l'étage tout en laissant un étroit passage de service entre sa paroi et celle de la chambre voisine, est probablement plus récente. La face extérieure des cloisons en bois était protégée par un doublage maçonné assurant l'isolation et la protection anti-feu. L'âtre adossé à la contre-façade sud semble avoir été encore utilisé après l'installation des chambres occidentales. Avec l'aménagement de la troisième chambre, à l'emplacement de l'âtre, la surface de la cuisine a été réduite et une nouvelle cheminée (62) est construite dans son angle sud-ouest.

Au 2^e étage, un local maçonné servant de garde-manger est aménagé dans l'angle sud-est en englobant le manteau de cheminée couvrant le foyer de l'étage inférieur. Les crépis anciens du local, couverts de suie, semblent indiquer que l'âtre du premier étage était encore utilisé dans un premier temps ou que l'ancienne hotte a été transformée pour aménager un foyer au deuxième. Ce local servait de cellier (cave sèche) et était doté de cuves (d'abord maçonnées, puis en bois) et d'étagères. Dans la partie occidentale de l'étage, des pièces boisées pourraient avoir existé comme à l'étage inférieur.

L'escalier maçonné dont la trémie perce l'entrevous maçonné du sol du 2^e étage, est adossé au mur du garde-manger. Il a donc été aménagé après ce dernier.

La charpente de la toiture a également été touchée lors de ces travaux. Cinq chevrons ont en effet été datés par dendrochronologie d'automne/hiver 1501/1502.¹⁷ Cette intervention a probablement compris la construction des pignons à redents (4) dotés de portes qui déterminent l'aspect actuel du château (3^e pignon ?).

En 1502, Jean de Embda et Françoise de Crista cèdent la tour au curé Henri Triebman pour y aménager la cure. Elle aura cette fonction jusqu'en 1979¹⁸.

• *Les transformations ultérieures*

- Un abaissement ou remplacement du plafond du 2^e étage est attesté par le solivage du garde-manger. Selon le complément d'analyse dendrochronologique de 2012, ce plafond est daté de 1656¹⁹ (**phase V, jaune**).

- L'accès au rez-de-chaussée est réorganisé en 1855.²⁰ Dans la partie nord de l'ancienne cuisine, un couloir est aménagé en ajoutant une cloison maçonnée sous l'ancien sommier et une nouvelle porte est ouverte au bout du couloir, en façade orientale. L'escalier d'accès était

¹⁷ Laboratoire Romand de Dendrochronologie, n° 55-57, 60, 69.

¹⁸ Payot, Meilland 2012, « tableau des repères chronologiques ».

¹⁹ Dendrolabor Wallis n° 96531 – 96536.

²⁰ Pour l'ouverture de l'entrée orientale en 1855 cf. Dominique Roux et al., « *Mongraphie de la commune de Grimisuat di XIIe s, à nos jours* », publ. Par la Commission communale Jeunesse, loisirs, sports, cultures de la Commune de Grimisuat. Responsable de la red. Elisabeth Roux, Grimisuat 1984 p. 134.

couvert par un appentis dont le socle sud portait l'inscription « 1899 ». Cette date indique l'ajout ou une plutôt une réparation de l'appentis (**phase VI, gris foncé**).

Le peintre Raphaël Ritz reproduit le château dans cet état : les deux fenêtres du 2^e étage ont encore leur petite taille primitive, et les fenêtres du pignon à redents sont encore ouvertes (**Fig. 50**).

- En 1859, le curé Massy fait aménager les deux chambres au 2^e étage avec leurs lambris d'appuis doublant les parois, les plafonds plats stucqués et de plus grandes fenêtres²¹. Lors de ces travaux, le vestibule est agrandi. Le percement d'une porte (**22**) permet d'accéder à l'étage boisé d'une tourelle de latrines (**64**) qui pourrait remplacer un aménagement en bois. Puisque le nouveau salon du 2^e étage obstrue l'ancienne cheminée (**62**), celle-ci a dû être déplacée (**44**) à cette époque au plus tard (**phase VI, gris clair**).

Sur une image publiée en 1885, les façades sud et ouest du château présentent déjà leur aspect actuel, avec les ouvertures du pignon fermées (**Fig. 51**). La couverture en bardeaux du toit est remplacée en 1900 par des ardoises²².

- A une date récente (après le milieu du XX^e siècle ?), la partie profonde de la cave était encore utilisée comme lieu de stockage de bois et de sarments de vigne, avant d'être remblayée au même niveau que le reste de la surface des caves.

Ce remplissage intervient probablement en même temps que les travaux d'assainissement à l'étage : les panneaux des deux chambres occidentales – probablement déjà manquants ou en mauvais état – sont remplacés par des nouvelles planches, ou des galandages maçonnés, et la chambre sud-est a été doublée par une maçonnerie en brique et subdivisée pour créer des toilettes et salle de bain au confort moderne.

En 1958, la tour est classée monument historique puis racheté par la commune en 1958. En 1981, le curé François Maze quitte les lieux.

²¹ Dominique Roux Mongraphie 1984, p. 134.

²² Dominique Roux, Mongraphie 1984, p. 134.

4 Liste des numéros de position avec le détail descriptif

Abréviations : N (nord), S (sud), E (est), W (ouest).

Contre-façade : paroi intérieure d'un mur de façade.

Pour la localisation, se référer aux relevés.

1 Mur primitif de la tour.

Maçonnerie en pierres ébréchées, liées avec un mortier caractéristique beige à sable noir. Le couronnement de la tour n'est pas conservé.

2 1^e transformation du couronnement, 1^e pignon (façades S, N)

Maçonnerie de même épaisseur que le mur (1) arraché sous-jacent. Les pierres sont liées avec un mortier rosâtre au plâtre contenant des quantités de sables très variables. La surface des joints est fortement érodée.

Selon l'aspect semblables des mortiers, les maçonneries (2) et (8) appartiennent à la même phase de transformation.

3 2^e transformation du couronnement, 2^e pignon (façades E, W)

L'alignement extérieur de cette maçonnerie est en retrait par rapport au mur sous-jacent.

Les deux pignons centraux sont délimités dans leur partie inférieure par des piédroits dont l'assise supérieure servait sans doute d'appui pour les pannes intermédiaires du toit. Au-dessus, les bords des pignons sont arrachés. Cette partie supérieure pourrait correspondre au vestige de la conduite de fumée émergeant du toit au-dessus de la grande cheminée (39) du deuxième étage.

4 3^e transformation du couronnement, pignon à redents avec fenêtres (façades S, N)

L'épaisseur du pignon est réduite de moitié par rapport aux maçonneries antérieures.

Ouvertures en façade E : linteau arqué constitué de dalles de pierre. Ouvertures en façade W : linteau horizontal en bois. Ces ouvertures ont été bouchées lors de la construction d'une toiture de pente identique à l'actuelle (cf. position 5)

5 Obstruction des fenêtres du pignon (4) (façades E et W)

Les bouchons maçonnés sont liés à l'aménagement d'une toiture ayant la même pente que l'actuelle. La sablière intermédiaire est posée directement sur l'arc de la fenêtre rendant indispensable son obturation.

6 Fenêtres du 2^e étage (façades S et W, local 2.2, 2.3)

Ouvertures avec linteau en bois, tablette en pierre et embrasure maçonnée. D'après leur typologie, elles sont plus récentes que les fenêtres (6) du 1^e étage.

6A : le mortier de l'embrasure correspond à celui des fenêtres (6) ; le cadre de la fenêtre a été remplacé.

7 2^e réparation du couronnement de la tour (façades N et S)

Les travaux de construction ont été menés depuis l'intérieur (sans échafaudages) : le mortier des joints n'a pas été raclé du côté extérieur.

Maçonnerie mise en place après le percement des fenêtres (6) ; contemporaine du toit actuel.

8 1^e réparation du couronnement de la tour (façades N et S)

Maçonnerie liée au mortier rosâtre au plâtre ; comprend dès l'origine les ouvertures (8A et B). D'après le mortier, la maçonnerie (8) est contemporaine du premier pignon (2) des façades E

et W et de la meurtrière (**9C**) qui remplace la porte de latrines (**9B**). Les deux ouvertures existaient lors de l'utilisation de la cheminée (**33**).

8A : ouverture rectangulaire, donnant à l'intérieur dans le canal de fumée de la cheminée (**33**). L'embrasure est recouverte de suie. A l'origine : une ancienne cheminée en façade ?

8B : ouverture rectangulaire, avec embrasure asymétrique ; située à côté de la cheminée (**33**) entre deux solives. L'embrasure est noircie par la fumée. Tablette exhaussée dans un 2^e temps.

9 Ouverture primitive du 2^e étage, modifiée 2 fois (façades S, local 2.4)

9A : Les pierres du linteau arqué sont liées avec le mortier du mur d'origine (**1**). L'ouverture primitive devait correspondre à une meurtrière.

9B : L'ouverture est remplacée par une porte étroite. Le mortier rougeâtre des montants est très caractéristique. Les quatre trous disposés par paire en contrebas devaient servir à ancrer le canal de latrines.

9C : Remplacement de la porte par une fenêtre. Le mortier au plâtre rose qui lie le bouchon suggère que cette transformation est contemporaine de la maçonnerie (**8**).

10 Deux trous rectangulaires au niveau du 2^e étage (façade W)

Les deux trous se situent à la même hauteur, directement sous la tablette des meurtrières primitives (**11**), à une distance de 1.10 / 1.30 m de l'angle de façade (= épaisseur des murs).

Pris dans la maçonnerie primitive (**1**), ces trous se différencient des trous d'échafaudage par leur taille (25 x 30 cm) et par leur emplacement. Leur fonction n'est pas claire.

Ouverture pour l'insertion de poutres servant de support pour un appentis ou une passerelle en façade ? Les deux trous sont trop éloignés l'un de l'autre pour cette interprétation. Trou de solivage en relation avec l'aménagement intérieur ?

11 Fenêtres de type meurtrière au niveau du 1^e et 2^e étage (façades S et W, local 1.2)

Fenêtres avec cadre extérieur en tuf chanfreiné et embrasure intérieure maçonnée couverte par une dalle épaisse (15 cm). Les ouvertures de ce type sont contemporaines de la maçonnerie primitive (**1**).

11A (local 1.2, paroi S) : ouverture entièrement conservée. Vide extérieur 20x75 cm, vide intérieur 90x97 cm. Dans l'embrasure restes d'un 1^e crépi de type pietra rasa avec joints au fer (surface légèrement noircie). Le mortier (beige clair, fin, sableux, solide) est différent du liant du mur.

Lors du percement des fenêtres (**18**) probablement, cette ouverture est transformée en niche et l'ancienne finition est recouverte par un 2^e crépi couvrant (gris clair, sableux, fin) badigeonné de blanc (surface noircie dans la partie supérieure). Ce crépi pourrait être antérieur à la transformation de l'ouverture en niche (absence de supports d'étagère qui indiqueraient l'utilisation de la niche en tant qu'armoire).

Dans un 3^e temps, la tablette est abaissée de 15 cm pour l'installation d'un coffre-fort (dimension 46x116 cm, démonté en 2012). Le bouchon actuel en façade consiste en parpaings de ciment. (**Fig. 28A**)

11B (local 2.2/3, paroi W) : l'embrasure de ces deux fenêtres est formée par une large niche voûtée dont l'arc est visible au niveau des combles (**Fig. 45**).

12 Porte de latrines au 1^e étage (façade S).

Porte étroite avec cadre extérieur en tuf. Les poutres de l'échafaudage ancré dans les trous situés en contrebas (**12A**) ont sans doute servi de support pour l'encorbellement des latrines.

Ouverture prévue d'origine dans la maçonnerie (**1**).

13 Porte d'entrée au 2^e étage (façade E)

Porte avec cadre extérieur en tuf et linteau légèrement arrondi. Le seuil a été remplacé lors du percement de la fenêtre (15). Deux trous dans l'embrasure intérieure servaient à fixer la poutre de fermeture.

Ouverture prévue d'origine dans la maçonnerie (1). La galerie d'accès devait être posée sur des poutres fixées dans les trous (14).

14 Deux trous de poutre situés au niveau du plancher du 2^e étage (façade E)

Ces trous de grande dimension (25x35 cm, profondeur : 80 cm) sont disposés de part et d'autre de la porte (13), au même niveau que son seuil.

Prévus d'origine dans la maçonnerie (1), ils sont à mettre en relation avec une galerie donnant accès à la porte (13).

15 Fenêtres percées dans la maçonnerie d'origine (façades E et N, local 2.1)

15 (façade E) : embrasure oblique orientée vers le nord ; ouverte vraisemblablement pour éclairer l'escalier aménagé avec la construction du galandage (30).

15A (façade N) : le mortier de l'embrasure et très semblable à celui de la fenêtre (15).

16 Restes de crépi en pietra rasa à la hauteur du 1^{er} étage (façades E et N)

Crépi en pietra rasa peu couvrant, avec joints au fer verticaux et horizontaux. Le mortier blanc de cet enduit, par endroits posé en deux couches, se distingue nettement du liant beige du mur.

L'enduit respecte les portes et fenêtres d'origine ; il pourrait correspondre à la finition primitive des maçonneries ou avoir été appliqué dans un 2^e temps.

17 Porte d'entrée au 1^{er} étage (façade E, local 1.5)

Le mortier des montants (sous la réfection au ciment) et celui de l'escalier d'accès sont identiques. Le socle sud de l'avant-toit porte la date « 1899 ».

Porte percée dans le mur primitif ; postérieure à la cloison en bois délimitant le local 1.3/1.4. La date 1899 indique probablement le remplacement de l'appentis puisque l'ouverture de la porte semblerait dater de 1855 (cf. Mongraphie, p. 134).

18 Fenêtres du 1^{er} étage (façade S, local 1.2, 1.3, 1.4)

Fenêtres avec cadre extérieur de mortier en relief. Linteaux renforcés avec des tirants de fer.

Ouvertures percées dans la maçonnerie d'origine ; fin XIX^e s. – début XX^e s. Les cadres de bois et les vantaux sont encore les originaux (constat de 1990).

19 Deux fenêtres du niveau des caves (façade S, local 0.1, 0.2)

Face extérieure : petite ouverture horizontale (50x20 cm) dont le cadre inférieur est formé par une pierre de tuf.

Face intérieure : embrasure fortement évasée, avec tablette maçonnée très inclinée (largeur du vide 100 cm). Piédroits et tablette sont contemporains de la maçonnerie (1). Le linteau primitif n'est pas visible (caché par le plafond qui se situe à la même hauteur que le jour de la fenêtre).

Le linteau en arc surbaissé, incliné vers l'intérieur, est inséré entre les piédroits de l'ouverture, vraisemblablement lors de l'abaissement du plafond de la cave et l'insertion du solivage actuel daté de 1402/03 (**Fig. 11**).

20 Corbeaux d'un appentis (façade N)

Poutres en chêne, avec tête saillante chanfreinée (larmier). La face supérieure comporte une encoche pour la pose d'une sablière de rive.

Les poutres percent la maçonnerie primitive tout en réutilisant d'anciens trous de boulin. Le trou le plus à l'ouest, a été recouvert par le dernier étage des latrines.

21 Fenêtre en accolade du 2^e étage (façade N)

Face extérieure : ouverture rectangulaire avec linteau en forme d'accolade et restes de peinture.

Face intérieure :

- Grande niche crépie (140 x 205 cm, profondeur 75 cm) utilisée jusqu'en 2011 comme armoire. Le linteau est constitué de planches, le sol (maçonnerie arrachée du mur ?) recouvert de stuc et ciment. Cette niche réutilise (ou remplace ?) l'embrasure de l'ancienne fenêtre.

- Ancienne fenêtre : Ouverture rectangulaire, avec angles supérieurs arrondis (vide 60 x 90 cm, tablette à 102 cm du seuil de la niche). Cadre en stuc beige/blanc lissé et noirci à la surface. Le mortier du cadre recouvre également la paroi de la niche à droite de la fenêtre (1^{er} crépi lissé). Ce constat semble indiquer que la grande niche a été aménagée avec la fenêtre, comme les larges embrasures arquées des deux fenêtres primitives (**11B**). Etant donné la largeur de la niche, des cousièges pourraient avoir été installés dans l'embrasure.

- Bouchon de la fenêtre : pierres de petite taille, fragments de tuf et de stuc ; mortier beige-brun grossier (à base de ciment ?), peu compact.

- La chronologie de la fenêtre et de la niche par rapport à la maçonnerie primitive (1) n'a pas pu être déterminée. L'absence d'un cadre en pierre de tuf semble indiquer que la fenêtre ne fait pas partie des ouvertures initiales. Un décrépiage de la niche permettrait de déterminer la forme de l'ancienne embrasure et vérifier la chronologie (**Fig. 44**).

22 Accès aux latrines (façade N, local 2.1)

Niche intérieure : entièrement crépie, avec un lavabo récent. Remplace une ancienne porte menant aux latrines.

La niche intérieure est décalée par rapport à la porte attestée en façade (passage de biais dans l'épaisseur du mur).

Le percement de la porte intervient après la mise en place de l'appentis (**20**) et était d'abord lié à un étage en bois des latrines (étage remplacé par des parois en ciment, aujourd'hui démonté). Le mortier du cadre de la porte et celui de la tour des latrines (**64**) sont similaires.

23 Porte d'entrée primitive du 1^{er} étage (façade N, local 1.1)

Ancienne porte transformée en fenêtre lors du percement de la porte contiguë (**24**).

Face extérieure : porte avec cadre en tuf chanfreiné. L'arc arrondi (surbaissé) a été détruit lors du percement de la fenêtre.

Face intérieure : la niche actuelle correspond à l'embrasure de l'ancienne porte. De part et d'autre subsiste la glissière (**23A**) pour la poutre de fermeture.

24 Porte d'entrée actuelle du 1^{er} étage (façade N, local 1.1)

Percée dans le mur d'origine ; remplace la porte (**23**) ; vraisemblablement antérieure à la porte (**17**).

25 Porte d'entrée primitive des caves (façade N, local 0.1)

Face extérieure : cadre en pierres de tuf, particulièrement abîmé dans sa partie inférieure.

Face intérieure : linteau anciennement composé de quatre poutres horizontales ; aucune n'est conservée en place. La poutre actuelle n'est pas scellée au mortier et ne correspond pas aux négatifs des poutres visibles dans la maçonnerie (**1**).

Seuil en pierre partiellement conservé

Dans l'embrasure, dispositif de fermeture composé de deux glissières superposées (**Fig. 14**).

26 à 29 non attribués

30 Escalier reliant les étages

30A : Escalier maçonné entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage (cf. n° **41**).

30B : Galandage en stuc crépi (épaisseur 15 cm) constituant la paroi E du local 1.1 et le limon de l'escalier entre le 1^{er} et le 2^e étage.

Ce mur comprend deux aménagements d'origine : la porte au linteau arqué (cadre chanfreiné se terminant en pointe du côté de la pièce) et la petite ouverture d'aération donnant sur l'escalier, en face de la fenêtre (**15**).

30C : Escalier tournant en maçonnerie entre le 2^e étage et la porte (**13**).

30D : Dernière volée en bois menant aux combles.

Cette dernière volée, plus récente que la partie maçonnée, est vraisemblablement contemporaine de l'abaissement du plafond du 2^e étage observé au sommet de la cloison du local 2.4.

31 Plafond du 1^{er} étage (partie ouest, locaux 1.1, 1.3- 1.4. 1.5)

Solivage nord-sud avec entrevous maçonnés entièrement recouverts de suie sur leur face inférieure. Le dépôt de suie provient sans doute de l'utilisation de l'âtre (**33**) adossé à la contre-façade sud, lorsque l'espace n'était pas subdivisé.

Local 1.1 : après la construction de la cloison S du local 1.1, l'entrevous noirci par la suie a été recouvert d'un enduit de plâtre qui recouvre également le haut de la cloison. Cet enduit ne porte pas de trace de suie (jaunissement du plâtre par la suie sous-jacente).

32 Plafond primitif des caves (local 0.1)

Le négatif rectangulaire et profond d'une solive de rive est visible dans l'angle NE de la cave, au sommet de l'escalier. Ce négatif se situe légèrement plus haut que le plafond actuel dont l'installation perce les maçonneries primitives.

Dimensions du négatif : larg. 25, h. 30, prof. 30 cm.

33 Atre du 1^{er} étage, avec hotte et canal de fumée (contre-façade S)

- Atre (1^{er} étage) : aucun élément du foyer n'est conservé ; la trémie de la hotte est indiquée par un écartement plus grand du solivage du plafond.

- Hotte (2^e étage) : la partie inférieure arrondie de la paroi (**33A**) semble prévue d'origine dans la maçonnerie primitive (**1**), la partie supérieure, avec les empreintes de coffrage (**33B**) et l'ouverture (**8A**) avec la contrepente au-dessus du linteau (=entrée d'un ancien canal de fumée montant en façade ?) fait partie d'une transformation (= 1^e transformation du couronnement de la tour).

- Canal de fumée (combles) : traces disparues lors de la construction de la toiture actuelle (**Fig. 42**).

34 Bahut-greniers (2^e étage, local 2.4)

- **34A** : cuve maçonnée dont le négatif d'un montant (surface propre du crépi) est visible contre le mur (**37**).

- **34B** : trois bahuts en bois adossés contre la paroi E du local, et couverts par un pan incliné. Ils remplacent la cuve maçonnée **34A** et sont postérieurs au rétrécissement de la fenêtre **9**.

- **34C** : trace d'un bahut en bois (ou d'un fourneau ?) contre la paroi S, à côté de la hotte. (**Fig. 40**)

35/45 Canal de fumée traversant la paroi **37/46** (mur N des locaux 2.4/1.4)

35 (2^e étage) : Canal de fumée à la base de la paroi **37**, relié à la cheminée centrale **44**. Suite du canal **45** (1^{er} étage) qui évacue la fumée d'un poêle adossé à la cloison en bois **55** (= paroi N du local 1.3/4) (**Fig. 22B**).

36 Canal de fumée dans le mur **37** (mur N du local 2.4)

Canal de fumée situé au sommet de la paroi, relié à la cheminée centrale **44**. Ce canal évacuait la fumée d'un poêle posé dans le local 2.4.

37 Mur N du local 2.4, avec porte et amorce de l'angle oriental (local 2.4)

Maçonnerie au mortier de plâtre (épaisseur 17 cm), avec porte prévue d'origine.

Posé sur un sol en mortier plus ancien (1^{er} sol couvrant les entrevous), contemporain du 2^e sol en mortier (**Fig. 39**).

38 Supports d'étagères (paroi N du local 2.4)

38A : supports maçonnés de deux étagères dans l'angle N-W du local (traces de ravalement). Aménagement construit avec le galandage **37**.

38B : Supports pour trois étagères remplaçant l'aménagement **38A**.

Cette 2^e phase est contemporaine du crépi parfaitement propre qui forme le piédroit du mur **37W** et le 3^e sol du local 2.4 (**Fig. 38**).

39 Atre du 2^e étage, avec les négatifs des corbeaux (contre-façade W)

- Atre (2^e étage) : devait se situer entre les embrasures arquées des fenêtres primitives (**11**), à la même hauteur que le seuil de la porte (**13**). Aucun élément visible ; lors d'un décrépiage de la paroi W des locaux 2.2-3, des traces pourraient apparaître.

- Hotte (combles) : les deux négatifs rectangulaires de part et d'autre du pan de mur concave indiquent l'emplacement des corbeaux qui soutenaient la hotte.

L'arrondi du mur ainsi que la distance entre les corbeaux permet de restituer une hotte dont les dimensions sont similaires à celle de l'âtre du 1^{er} étage (**33**).

Aménagement mis en place avec la maçonnerie (**1**).

(**Fig. 45**)

40 Mur de refend des caves (local 0.1, 0.2)

L'emplacement du mur est en relation avec la porte d'entrée. Il est décalé d'env. 130 cm par rapport à la cloison de la chambre boisée du 1^{er} étage. Il est postérieur au plafond actuel.

Face W : paroi entièrement crépie.

Face E : finition laissée brute, avec de nombreux négatifs de coffrage dans la partie haute. Seul le pourtour de la porte est lissé et « décoré » par un joint à la truelle imitant un cadre.

41 Escalier maçonné entre les caves et le 1^{er} étage (local 0.1)

Aménagement en deux parties.

- La partie inférieure, plus large, est posée sur un arc soigneusement appareillé. Cette partie pourrait être plus ancienne que le plafond actuel et respecter l'ancienne solive de rive (**32**).

Dans un 2^e temps, la niche sous la voûte a été transformée en armoire fermée par une maçonnerie en briques (ajout démonté en 2012).

- La partie supérieure, plus étroite, respecte le plafond actuel et englobe une petite armoire maçonnée.

(**Fig. 15 et 16**)

42 Galandages servant de limon d'étagères dans la petite cave (local 0.2)

Deux galandages en stuc (épaisseur 15 cm, longueur 60, respectivement 100 cm) posés sur le rocher.

Les tablards en bois étaient posés sur des supports maçonnés appliqués contre le mur primitif, respectivement moulés dans la masse des deux cloisons. Espacement entre les trois replats de la paroi W : entre 70 et 80 cm (**Fig. 17**).

43 Anciennes latrines dans l'épaisseur de la contre-façade W (façade W, local 0.2)

Niche arrondie, avec conduit vertical dans le sol aboutissant à une ouverture au pied de la façade. L'intérieur de la niche est entièrement crépi, avec battue pour le vantail de la porte et supports pour une étagère. Dimensions de la niche : larg. 70, h. 130, prof. 95 cm.

Il s'agit d'anciennes latrines (faisant partie du dispositif primitif de la tour ?) transformées en armoire murale (lors du cloisonnement de la cave 0.2 ?). Une petite échelle permettait vraisemblablement d'accéder aux latrines, établies à cette hauteur pour en assurer la chute (**Fig. 18**).

44 Canal de fumée central (local 0.1, 1.1, 2.1)

Canal évacuant la fumée d'une chaudière au niveau des caves, du poêle dans le local 1.4 (**45/35**), d'un poêle ou fourneaux du local 1.1 (? à vérifier lors d'un décrépissage) et du poêle dans le local 2.4 (**36**).

Conduit maçonné (45x45 cm) adossé aux parois des locaux. Canal de fumée vraisemblablement prolongé vers le bas à une époque récente, lors de l'aménagement de la chaudière au niveau des caves. Aménagement démonté sur toute sa hauteur en 2012 (**Fig. 25 et 37**).

35/45 Canal de fumée traversant la cloison 46

45 Poêle avec canal de fumée adossé à la boiserie **55** (local 1.3/4, paroi N)

La paroi boisée a été modifiée pour l'installation du poêle : deux planches et un poteau ont été démontés, puis la face complétée en stuc jusque contre le poêle.

La porte de chargement (35 x 50 cm) est visible au bas de la paroi (bouchée par la maçonnerie **47** en briques et ciment).

Le canal de fumé (22 x 27 cm) traverse le doublage maçonné de la paroi (**46**), puis devait monter en diagonale, traverser la paroi (**37**) au 2^e étage (canal **35**) et rejoindre la cheminée verticale (**44**). Le conduit était maçonné à l'aide de plâtre et de dalles d'ardoise (plusieurs mortiers de réfection) (**Fig. 22B et 31**).

46 Maçonnerie doublant la face N de la paroi en bois (couloir 1.5, paroi S)

Maçonnerie (épaisseur 20 cm) doublant la face arrière brute de la boiserie (**55**) contre laquelle des barrettes horizontales ont été appliquées pour mieux accrocher le galandage.

La boiserie et son doublage N sont contemporains. La porte E, ouvrant sur le local 1.4 (à 120 cm de la contre-façade E), correspond à la porte primitive (montants clairement visibles dans la boiserie).

Plusieurs phases de réfection. Le canal de fumée (**45**) semble avoir été percé dans un deuxième temps (plusieurs réfections autour du trou). La porte W a été ajoutée lors de la subdivision des locaux 1.3 et 1.4.

47 Paroi de briques récente (local 1.3, 1.4)

Galandage de briques et de ciment moderne (épaisseur 10 cm) séparant les locaux 1.3 et 1.4 et doublant la boiserie (**55**) sans s'appuyer contre elle.

Respecte à l'ouest, les restes d'un ancien galandage (**50**) visibles au sol (démoli lorsque les parois de la boiserie 1.2 ont été démontées).

48 Plafond récent (local 1.3, 1.4)

Solivage mis en place avec la paroi de briques (**47**). Les négatifs sont visibles au-dessus de la surface peinte en blanc de la paroi S.

49 Canal de fumée (local 1.5)

Planche inclinée vers le N (larg. 18 cm) visible sur une longueur de 30 cm au-dessus de la paroi N du couloir (vers l'extrémité W).

Posée sur le sommier du solivage ancien et moulée par le mortier des entrevous (d'une réfection ?) ; la face supérieure renforcée par une dalle d'ardoise, la face inférieure couverte de suie comme le solivage et l'entrevous. L'arête orientale est moulurée (planche en remploi ?).

Il s'agit probablement d'un aménagement lié à une cheminée (qui sera remplacé par la cheminée (**44**) ?).

50/51 Doublage maçonné de la cloison entre les locaux 1.2/1.3 (local 1.2, 1.3)

Galandage en mortier doublant la face E de la boiserie du local 1.2. Ce vestige a été repéré au sol, adossé à la sablière basse de la boiserie, et comprend plusieurs mortiers différents. Ce doublage maçonné constituait la protection anti-feu de la paroi boisée.

50 : doublage maçonné existant probablement avec la porte **52** (épaisseur 12 cm). Le mortier est similaire au stuc gris qui forme le canal de fumée (**45**).

51 : doublage maçonné antérieur à la porte **52** (épaisseur 15 cm). Le mortier est un stuc de couleur rose-beige liant des pierres et des éclats d'ardoise (au moins 2 phases) est visible sur 1.50 m de longueur, devant la porte (**52**) dont le seuil entaille la sablière de la boiserie. S'il s'agit bien du reste d'un mur (et non d'un sol), celui-ci est antérieur à la porte (**Fig. 27**).

52 Porte entre les locaux 1.2/1.3 (local 1.2, 1.3)

La surface usée de la sablière délimitée par la découpe d'une feuillure permet de localiser le seuil d'une ancienne porte reliant les locaux 1.2 et 1.3 (largeur du vide 67 cm, largeur du vantail 90 cm, feuillure du côté du local boisé 1.2).

Les traces d'une découpe peu soignée (plusieurs entailles), la feuillure ouest asymétrique et la présence d'un doublage maçonné (**51**) devant le seuil semblent indiquer que cette porte a été ajoutée dans un deuxième temps (**Fig. 27**).

53/54 Sol du local 1.1 (local 1.1)

Environ 6 à 18 cm sous le revêtement récent de carreaux rouges, les vestiges d'un sol plus ancien sont conservés.

53 : près de la porte d'entrée N (**24**) est apparu dans un sondage la chape d'un sol en anhydrite (plâtre) de couleur rosâtre, lissée en surface et coulée sur un radier de pierres plates. La surface du sol est inclinée vers le sud (fléchissement du solivage sous-jacent) (**Fig. 26A**).

54 : près de la porte S est apparu dans un sondage une dalle non taillée en grès, avec des restes de stuc blanc qui égalisent sa surface. Différent du revêtement (**53**), il pourrait s'agir d'une réparation du sol primitif, en cet endroit fortement sollicité devant la porte.

La mise au jour du sol pourra donner des indications sur la fonction du local et la chronologie des sols par rapport aux cloisons (**Fig. 26B**).

55 Boiserie du local 1.3/4 (local 1.3, 1.4)

De cette ancienne pièce boisée, seule la paroi nord est conservée. Il s'agit d'une boiserie de planches (largeur 25 – 30 cm) et poteaux moulurés insérés dans un cadre de sablières haute et basse et poteaux-corniers rainurés sur deux faces contiguës. Si le poteau de l'angle NW manque (démonté lors du percement de la porte **17** ?), le poteau de l'angle NE est conservé (près du montant W de la porte du local 1.3). La paroi occidentale de la pièce se situait à une distance de 65 cm du galandage (**51**) doublant la paroi boisée du local 1.2. L'étroit couloir entre les deux pièces constituait sans doute un espace de service (stockage de bois, chargement des fourneaux ?)

La porte de la pièce se situait dans la partie orientale, près de l'escalier (= porte du local 1.4). L'emplacement de la porte est clairement indiqué par le négatif du linteau formé par la couche de peinture appliquée sur la boiserie et la feuillure du doublage maçonné (**46**).

La paroi boisée constitue le dernier vestige d'une 3^e chambre boisée, isolée du feu sur sa face extérieure par un galandage maçonné, occupant l'angle SE de l'étage.

La relation chronologique entre cette pièce et les deux locaux boisés contiguës (1.2 N et S) n'est pas visible : ils pourraient être contemporains (à vérifier par une analyse dendrochronologique).

Le poêle (**45**) dont on distingue la trace dans la paroi nord est également un ajout : deux planches et un poteau ont été démontés pour son installation. Les boiseries ont été peintes d'abord en vert (XIX^e s. ?), puis en beige, avant de disparaître derrière la paroi de briques (**47**) (**Fig. 29**).

56 Trémie bouchée dans le plafond du local 1.1 (local 1.1, angle NE)

Devant la porte menant à la cave, l'entrevous du plafond a été percé, puis le bord consolidé par du plâtre. Cette trémie aménagée entre deux solives (120 x 85 cm) pourrait correspondre à l'ouverture pour un ancien escalier. Un escalier qui précède l'actuel ?

La trémie a été bouchée par 4 planches disposées perpendiculairement aux solives.

57 Négatif d'une ancienne cloison maçonnée (local 1.4, paroi E)

Dans la partie haute du local 1.4, au-dessus des revêtements modernes de la paroi E, des restes d'un ancien crépi sont conservés qui se termine par une limite verticale à une distance de 180 cm de la contre-façade S. Cette limite observée sur une hauteur de 30 cm correspond sans doute à une cloison dont l'alignement (E-W) est repérable grâce aux taches non noircies de la face inférieure protégée des anciennes solives. Deux trous repérés dans la paroi S font peut-être partie de cet aménagement.

Les dimensions restreintes du local délimité par cette cloison (1.80 x 1.20 m) indiquent qu'il s'agissait d'une armoire/garde-manger maçonné. Il a été démonté lors de l'installation de la pièce boisée (**55**) au plus tard (**Fig. 20**).

58 Ancien mur occidental du local 2.1 (local 2.1, mur W contigu au local 2.3)

L'ancien crépi au stuc rosâtre patiné de noir (suie ?) conservé sur le mur qui jouxte le local 2.3 indique que ce tronçon correspond au reste d'une ancienne limite occidentale du local 2.1. Le prolongement du mur vers le nord a sans doute été démonté lors de la création des deux chambres 2.2 et 2.3 et l'insertion du sommier dans lequel sont ancrées leurs parois en colombage (système de poteaux verticaux et remplage maçonné).

Le mur 58 est posé sur une solive insérée dans un deuxième temps (peut-être ensemble avec la planche oblique **49**), à l'étage inférieur, entre deux solives du plafond initial (local 1.1) (**Fig. 36**).

59 Négatif d'une ancienne cloison maçonnée (local 1.2 Sud, paroi W)

Derrière la boiserie récente sont conservés les restes d'un crépi respectant une cloison maçonnerie perpendiculaire.

Cet aménagement est antérieur aux chambres boisées de 1501, puisque ces boiserie recouvrent le crépi (la nouvelle cloison en bois (60) est décalée vers le sud).

60 Cadre porteur des boiserie des locaux 1.2 S/N (local 1.2 S, 1.2 N)

La sablière haute est conservée sur le pourtour des deux locaux.

Le cadre recouvre les vestiges d'une cloison maçonnerie plus ancienne (59, contre-façade W) et est adossé au poteau central (61) soutenant le sommier E-W.

60A : le sommier transversal soutenant le solivage du plafond boisé est rainuré sur sa face inférieure pour recevoir, dès le départ, une cloison en bois séparant les locaux 1.2 S et N. Ceux-ci n'ont jamais formé un local unique.

Cette cloison a été remplacée par en galandage lors de la transformation des locaux à l'étage (**Fig. 19 et 21A**).

61 Sommier avec poteau soutenant le solivage du 1^{er} étage (local 1.1, 1.2, 1.5)

Le sommier est composé de deux poutres soutenues au centre de l'étage par un poteau (61A). La disposition désaxée du sommier suggère que cet élément a été inséré sous le solivage pour renforcer le plafond lors de la construction du galandage maçonnerie (37) au 2. Etage. Il a en tout cas antérieur aux boiserie des locaux 1.2 (60) et de la solive courte (58) soutenant le mur N-S à l'étage.

61A : Poteau chanfreiné, à l'origine libre. La surface est partiellement carbonisée (**Fig. 19**).

62 Canal de cheminée dans l'angle SW du local 1.1/5 (local 1.5)

Canal de fumée percé à travers la maçonnerie des entrevous.

Remplace sans doute la cheminée (33) après l'aménagement de la chambre boisée (55). Est lui-même remplacé par la cheminée (44) lors de la création du couloir (local 1.5) (**Fig. 23B**).

63 Escalier maçonnerie adossé à la façade nord de la tour (façade N)

Maçonnerie comprenant un escalier dans sa partie orientale et un réduit dans sa partie occidentale. Ce dernier est accessible du côté ouest, près de la porte des caves, par une porte arquée en moellons de tuf et par une deuxième porte au nord (plus récente ?). Cette maçonnerie soutient le cadre d'une galerie en bois (sablières basse et haute avec poteau cornier oriental) dont la saillie occidentale est contreventée par un entrail.

Eléments de chronologie : les angles de la maçonnerie et le cadre de la porte orientale sont en moellons de tuf, comme les ouvertures primitives de la tour. La longueur de l'annexe a été choisie pour desservir la porte primitive du 1^{er} étage (23) ; la hauteur devait correspondre au seuil de cette porte.

Le rapport entre la maçonnerie et la sablière de la galerie n'a pas été observé (couronnement de la maçonnerie en mauvais état). La galerie en bois pourrait être plus récente que le soubassement et être contemporaine des corbeaux de l'appentis (20). Elle pourrait avoir donné accès à des latrines en bois remplacées plus tard par la tourelle maçonnerie (64) actuelle.

64 Latrines maçonnerie adossées à la façade nord de la tour (façade N)

Maçonnerie en pierres de petite taille comprenant un rez de vidage, un 1^e étage maçonnerie accessible par une galerie en bois depuis le perron maçonnerie et un 2^e étage en bois accessible par une porte (22) dont le mortier est semblable à celui des latrines.

Eléments de chronologie : postérieur au massif de l'escalier et vraisemblablement contemporain du percement de la porte (22) au 2^e étage. Lors d'une étape récente, remplacement d'une grande partie du bois de la galerie d'entrée et de la galerie des latrines

(fin XIX^e s.), puis remplacement de l'étage en bois par un étage en ciment (XX^e s.).

5 Illustrations

Crédit des illustrations

Photographies :

- Fig. 14, 32, 46, 47 Service des bâtiments, monuments et archéologie (.....).
- Fig. 11, 15, 21B, 35, 39, 43A/B, couverture : Martin Fardey, Bramois, pour TERA.
- Fig. 50 : Musée National de Zurich. W. Ruppen, « *R. Ritz (1829-1894), catalogue des œuvres* », Vallesia 1972, n° 563-566, p. 193.
- Fig. 51 : B. Rameau, « *Le Vallais historique. Châteaux & seigneuries* », Sion 1885 (Médiathèque Valais, 059ph-00380).
- Toutes les autres images : collaborateurs Bureau TERA sàrl.

Fig. 1 Grimisuat, Château, Local 0.1, palier inférieur de la cave, vue vers l'est.
A gauche, le niveau de la plate-forme supérieure (B). De part et d'autre du jalon au sol : les deux fosses (C) taillées dans le rocher du palier inférieur (A). La ligne jaune marque la surface de l'affleurement rocheux.

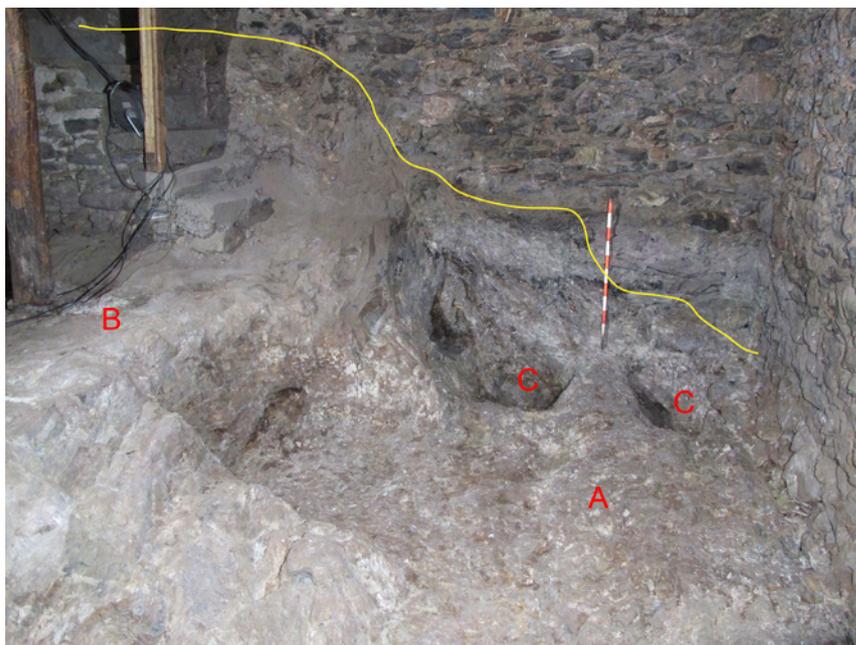


Fig. 2 Grimisuat, Château. Local 01, paroi nord de la cave.
Le mur est construit sur la surface du rocher (jaune).
Au pied du mur, le rocher est excavé sur plus de 1 m de hauteur. La ligne rouge indique la limite nord de la plate-forme taillée à l'horizontale.



Fig. 3 Grimisuat, Château. Local 0.1, vue vers le sud.
Les deux fosses (A) taillées dans le palier inférieur.



Fig. 4 Grimisuat, Château. Local 0.1.
Lot le mieux conservé des chaussures
mises au jour dans les fosses du palier
inférieur de la cave.



Fig. 5 Grimisuat, Château. Local 0.1, vue vers
le sud-ouest.
Sol taillé du palier inférieur (A).
A droite, les deux niches aux parois verticales
(B) séparées par un escalier (C).



Fig. 6 Grimisuat, Château. Local 0.1.
Escalier taillé dans le rocher (A), entre les
deux niches aux parois verticales (B).



Fig. 7 Grimisuat, Château. Local 0.1, sondage dans le remblai du palier inférieur, profil est.
A : profil du petit escalier, B : liseré de bois pourri, C : couche de sarments, D : remblai à base de pierres, de poussière et de débris de toutes sortes. La surface de ce remblai correspond au dernier niveau d'utilisation de la cave.

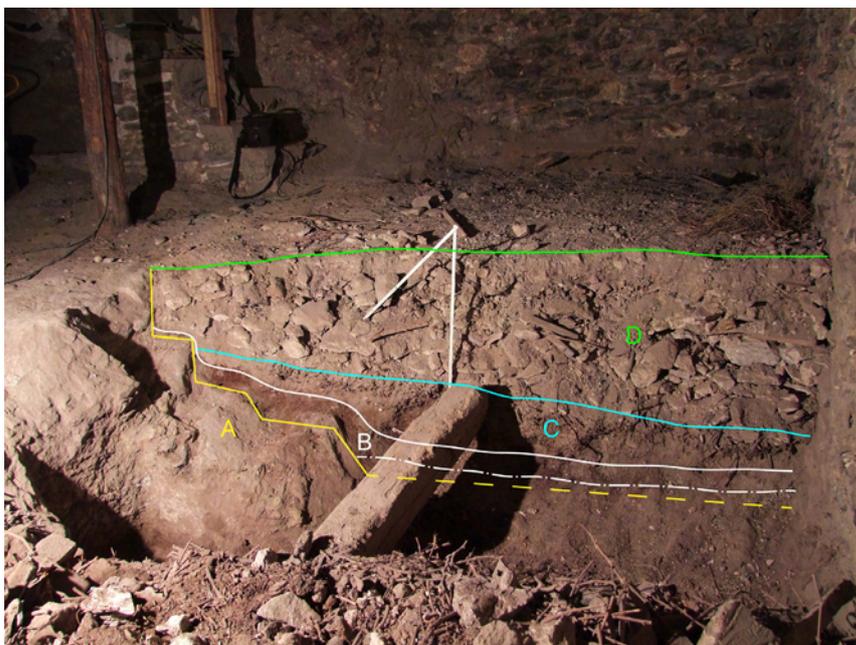


Fig. 8 Grimisuat, Château. Local 0.2, sondage en « L » vu vers le sud.
Le rocher est recouvert d'un sédiment jauneverd (moraine ?), puis d'un sédiment caillouteux stérile (sans inclusions anthropiques) dont la surface correspond au sol de la cave (= limite inférieure du crépi des parois).



Fig. 9 Grimisuat, Château. Local 0.2, paroi de refend, vue vers l'est.
Le mur de refend (A) est fondé sur le rocher sauf à son extrémité sud, où il est posé sur un sédiment caillouteux, stérile (B), antérieur au bâtiment.



Fig. 10 Grimisuat, Château. Local 0.1, vue vers le sud-ouest.
Le solivage et le sommier sont datés par dendrochronologie de 1403. La colonne maçonnée soutient la jonction des deux poutres du sommier. Le pilier en bois est plus récent.



Fig. 11 Grimisuat, Château. Local 0.1, paroi sud.
Les solives du plafond sont insérées dans une maçonnerie plus claire, non rubéfiée.



Fig. 12 Grimisuat, Château. Local 0.1, la colonne maçonnée (face nord).
Le crépi de la colonne recouvre le coffrage des entrevous.



Fig. 13 Grimisuat, Château. Local 0.1, Détail de la paroi sud.
Le linteau arqué des fenêtres (19) a été ajouté entre les piédroits primitifs pour asseoir le solivage.



Fig. 14 Grimisuat, Château. Local 0.1, la porte d'entrée de la cave (face intérieure).
Le linteau daté de 1403 n'est pas scellé au mortier et ne correspond pas aux négatifs du linteau primitif visibles dans la maçonnerie.



Fig. 15 Grimsuat, Château. Local 0.1, escalier d'accès à l'étage.
La niche sous la voûte de l'escalier a été transformée en armoire par un galandage moderne en briques. Photo 2012, avant démontage des briques.



Fig. 16 Grimsuat, Château. Local 0.1, escalier d'accès à l'étage.
Escalier constitué de deux parties. La partie inférieure avec la voûte soigneusement appareillée est peut-être plus ancienne. La partie supérieure, plus étroite, respecte l'écartement du solivage aménagé en 1403.



Fig. 17 Grimsuat, Château. Local 0.2, vue vers le nord.
Les deux cloisons en maçonnerie légère (A) constituent les limons des étagères. A gauche, les supports des rayons (flèches) sont en mortier.



Fig. 18 Grimisuat, Château. Local 0.2, paroi ouest.
Anciennes latrines transformées en armoire. Le conduit visible dans le sol de la niche aboutit en façade, sur le rocher.



Fig. 19 Grimisuat, Château. Local 1.2N, angle sud-est.
Le poteau angulaire des boiseries (B) jouxte le poteau porteur des sommiers du plafond (A). La base des deux poteaux est abimée par le feu.



Fig. 20 Grimisuat, Château. Local 1.4, partie supérieure de la paroi est.
La limite verticale d'un crépi (flèche) et la surface non noircie de la solive (A) correspondent probablement au négatif d'une ancienne paroi.





Fig. 21A Grimisuat, Château. Local 1.2S/N, vue vers le nord-est.
Les deux locaux étaient toujours séparés par une cloison. La paroi en bois était insérée dans la rainure visible dans la sablière haute. La petite fenêtre dissimulée par un panneau est désaxée par rapport à la niche.



Fig. 21B Grimisuat, Château.
Local 1.2S/N.
Détail de la moulure des solives.



Fig. 22A Grimisuat, Château. Local 1.3-1.4, paroi nord.
Paroi d'une ancienne chambre boisée. La porte de droite reprend l'emplacement de l'entrée primitive. La porte de gauche, plus récente, cache avec son cadre le poteau d'angle de l'ancienne boiserie.

Fig. 22B Grimisuat, Château. Local 1.3-1.4, paroi nord.
Détail de la boiserie et d'un ancien fourneau dont le canal de fumée perçait la paroi et traversait le couloir.



Fig. 23A Grimisuat, Château. Espace entre les chambres 1.2 et 1.3 (vue vers le nord).
A: sablière haute de la paroi du local 1.2. B: solivage du plafond. C: canal de fumée maçonné perçant les entrevous noircis du plafond.



Fig. 23B Grimisuat, Château. Espace entre les chambres 1.2 et 1.3.
Détail du canal de fumée. A: sablière haute de la cloison du local 1.2, avec sa face extérieure moulurée. B: canal de cheminée (face extérieure sans suie) témoignant de la présence de poêles à proximité.



Fig. 24 Grimisuat, Château.
Local 1.5, Solivage de l'ancien
plafond, vu vers l'ouest.
A: paroi nord du couloir. B: cloi-
son nord du local 2.4 (2e étage).
C: entrevous maçonné recouvert
de suie. D: sommier du plafond.

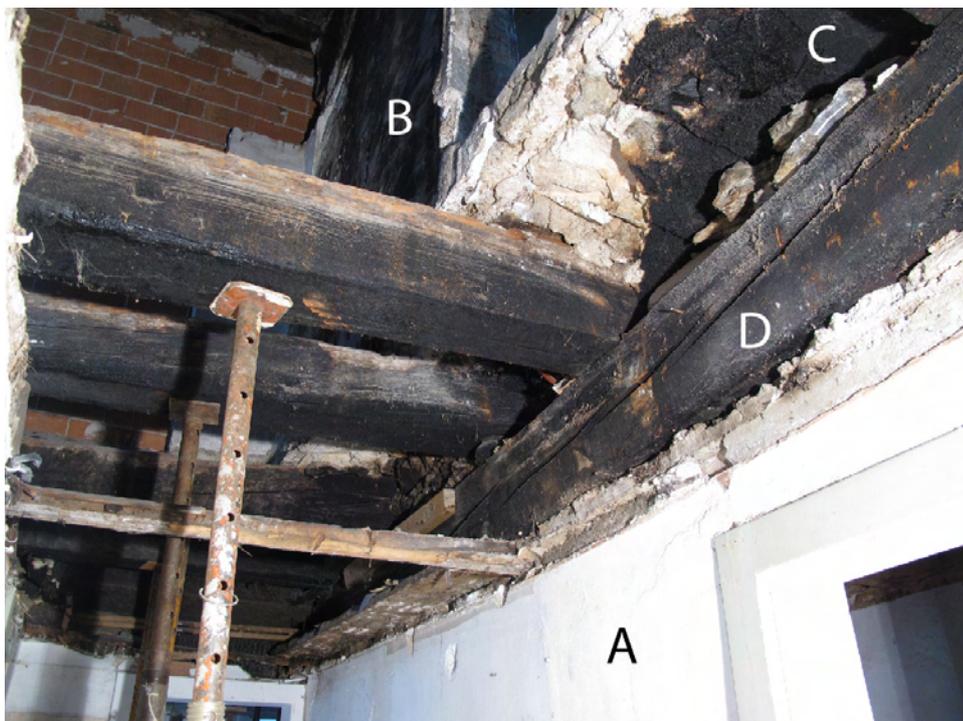


Fig. 25 Grimisuat, Château.
Local 1.1, paroi sud (vue vers le
sud-ouest).
Le conduit de fumée a été
adossé à une paroi enduite sur
laquelle on distingue une pein-
ture récente (XIX^e siècle?).



Fig. 26A Grimisuat, Château. Local 1.1, sondage devant la porte menant aux caves.
La surface de l'ancien sol en plâtre anhydre est inclinée vers le sud.



Fig. 26B Grimisuat, Château. Local 1.1, sondage devant la porte du couloir (vue vers le sud).
Ancien sol: les irrégularités de la dalle de pierre sont nivelées par une chape de plâtre blanc (près du montant gauche de la porte).



Fig. 27 Grimisuat, Château. Local 1.2S, sablière basse de la paroi est (vue vers l'est).
A: sablière basse rainurée pour l'insertion de la boiserie. B: seuil d'une porte percée dans la cloison. C: reste d'un doublage maçonné de la paroi (ou d'un sol?) au plâtre anhydre. D: paroi en briques de la salle de bain (démontée en 2012).

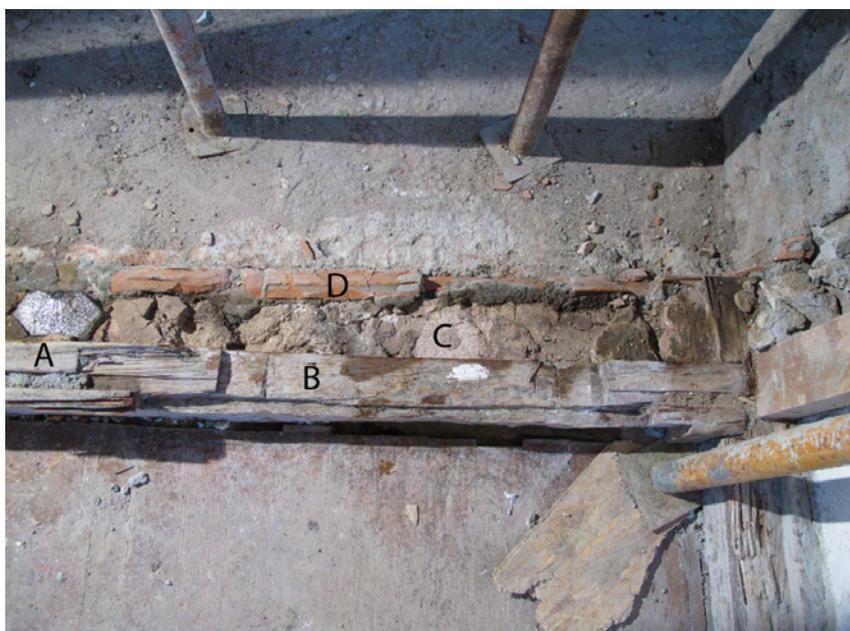




Fig. 28A Grimisuat, Château. Local 1.2, niche de la paroi sud. La finition primitive de cette ancienne fenêtre (un crépi de type *rasa pietra* avec joints au fer horizontaux) est recouverte par un crépi couvrant, noirci en surface. La tablette primitive a été percée pour l'insertion d'un coffre-fort. Le bouchon côté façade est en parpaings de ciment.



Fig. 28B Grimisuat, Château. Local 1.2, niche de la paroi sud. Détail du coffre fort inséré jadis dans l'ancienne fenêtre de la paroi sud.

Fig. 29 Grimisuat, Château. Local 1.3/4, paroi nord (vue vers le nord-est). La boiserie est doublée à l'arrière par un galandage maçonné. Le poêle à chargement arrière a été ajouté dans un deuxième temps en modifiant la boiserie.





Fig. 30 Grimisuat, Château. Local 1.3, angle nord-ouest. Le poteau cornier (A) de la boiserie est encore en place. Il se situe à l'aplomb de l'extrémité de la sablière haute (B). Une maçonnerie (C) prolonge la paroi supprimant l'espace de service entre les deux locaux et la base du canal de fumée.



Fig. 31 Grimisuat, Château. Local 1.3/4, paroi nord. Emplacement d'un ancien poêle à chargement arrière.

Fig. 32 Grimisuat, Château. Local 1.5, vu vers l'ouest, avant le début des travaux. En haut à gauche, le canal de fumée du poêle de la salle 1.3/4 est toujours présent malgré la disparition du poêle.



Fig. 33 Grimisuat, Château. Local 1.5, vue à travers l'ancien plafond (vers sud-ouest). Les anciennes solives ont probablement été sciées lors de l'aménagement de la salle de bain.



Fig. 34 Grimisuat, Château. Local 2.1, plafond du vestibule (vers le sud). L'entrevous maçonné est couvert de suie.



Fig. 35 Grimisuat, Château. Local 2.1, Vue d'ensemble vers l'ouest. L'ancien sol en mortier est recouvert par une chape en ciment estampillée. A droite, la surface rugueuse du crépi permet de distinguer l'inclinaison de l'ancienne tablette.

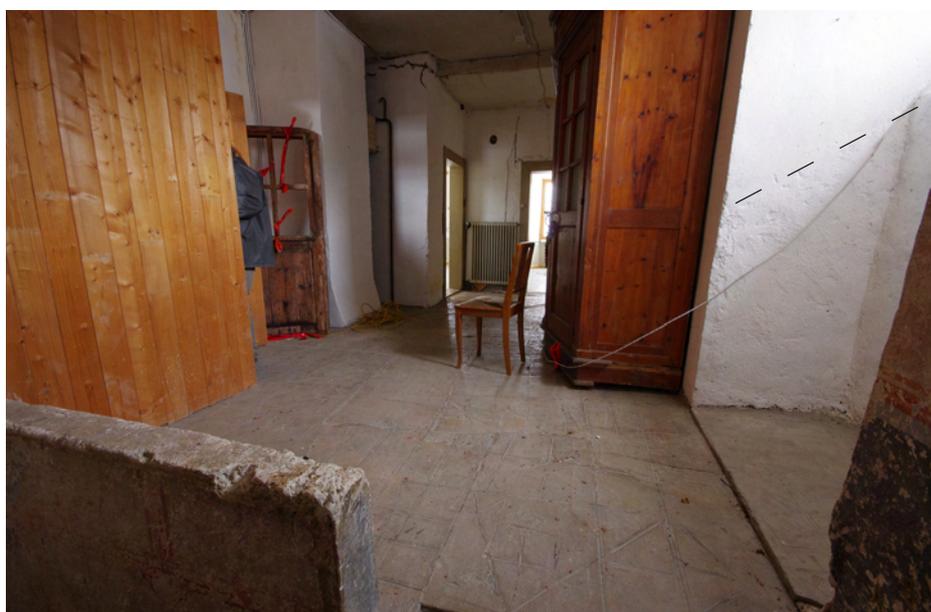




Fig. 36 Grimisuat, Château. Local 2.1, paroi mitoyenne de la salle 2.3. L'ancien crépi au plâtre anhydre (A) et la paroi qu'il recouvre ont été percés lors de l'aménagement des chambres au lambris d'appuis.



Fig. 37 Grimisuat, Château. Local 2.1, paroi sud. Adossé contre une paroi plus ancienne, le canal de cheminée récoltait la fumée des poêles du local 1.3/4 et du local 2.4, et plus tard, de la chaudière installée aux caves.

Fig. 38 Grimisuat, Château. Local 2.4, angle nord-ouest (vue de l'étage inférieur). Les supports d'étagères (A) primitifs ont été remplacés par de nouveaux supports (B) lors de la construction du montant parementé (C).





Fig. 39 Grimisuat, Château. Local 2.4, paroi nord. La cloison est posée sur un sol en mortier préexistant. Le solivage et les entrevous du plafond ne sont pas couverts de suite. Ils ont été remplacés après l'abandon de la grande cheminée.



Fig. 40 Grimisuat, Château. Local 2.4, paroi est (vue depuis l'étage inférieur). Des bahuts en maçonnerie d'abord, puis en bois, ont laissé leur empreinte dans le crépi.



Fig. 41 Grimisuat, Château. Local 2.4, angle sud-est. Les négatifs des anciens entrevous maçonnés restent parfaitement visibles contre la paroi sud.

Fig. 42 Grimisuat, Château. Local 2.4, paroi sud (vue depuis l'étage inférieur). Reste du manteau de cheminée couvrant l'âtre du 1er étage.



Fig. 43A Grimisuat, Château. Local 2.3, vue générale du salon avec son lambris. La paroi à gauche, en brique, est plus récente ; le lambris y est imité par une couche de peinture.



Fig. 43B Grimisuat, Château. Local 2.2, vue générale de la chambre avec son lambris.





Fig. 44 Grimsuat, Château. Local 2.2, paroi nord. Armoire murale après démontage du lambris. Dans le sondage apparaît le cadre de la fenêtre dont le linteau extérieur est en forme d'accolade.



Fig. 45 Grimsuat, Château. Comble, pignon ouest. Dans les deux trous situés à la base du pignon, le manteau de cheminée était ancré qui couvrait l'âtre du 2e étage. De part et d'autre des trous, apparaissent les arcs des grandes niches entourant les fenêtres d'origine du 2e étage.

Fig. 46 Grimsuat, Château. Façade nord. L'escalier maçonné permettait d'accéder à la porte primitive du château. La galerie en bois est vraisemblablement plus récente. Plus longue que son soubassement, elle desservait peut-être des latrines en bois avant leur remplacement par la tourelle maçonnée actuelle.



Fig. 47 Grimisuat, Château. Façade nord. Le soubassement de l'escalier maçonné (face occidentale), avec l'encorbellement de la galerie (plus récente ?).



Fig. 50 Le château sur la crête de Grimisuat dessiné par Raphaël Ritz avant 1859 (Zurich, musée national).

Fig. 51 Le château Super-Christam à Grimisuat vers 1885 (Médiathèque Valais, 059ph-00380).

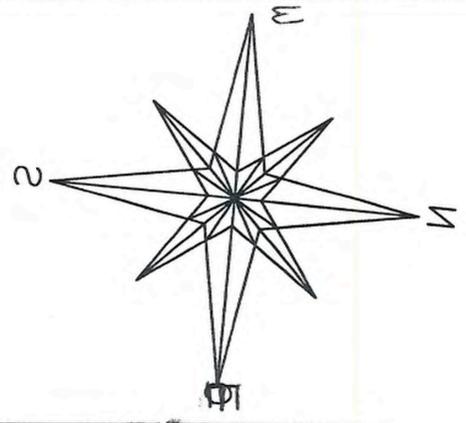


6 Relevés provisoires

GRIMISUAT
 Château
 Rez - Caves
 TERA- 3 octobre 2012



NUM: LE CHÂTEAU
 REF: Etat des lieux
 TRAVAIL: pour études transformation
 Date: 01.03.2011 Dess: GEE N° LISTE: 1
 Modif: Dess: Dess: Ech: 1/50



2100

41
 42
 43
 40
 32
 25
 1402/03

Rez
 Hauteur d'étage 3000

0.2

0.1

escalier

support de chape

SOMMIER

SOMMIER

6V

1

1402/03

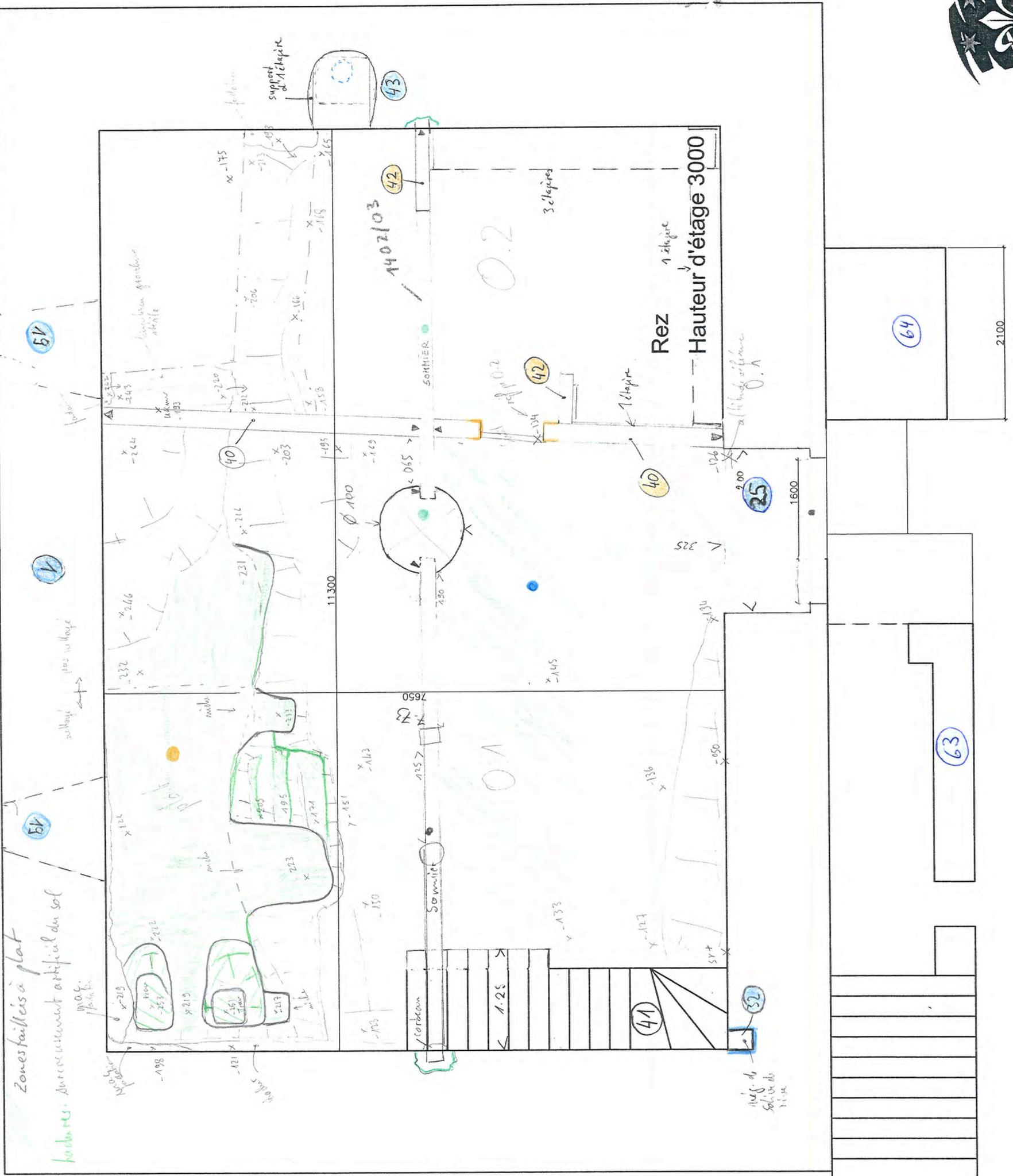
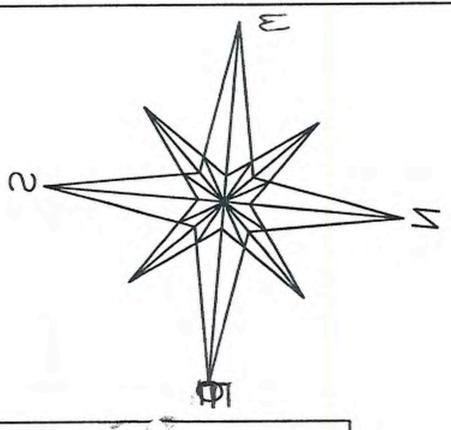
6V

Copie

3.10.12
dessin des foras à partir des points SITE

altitudes : référence = nivel imbrié rone
hauteur = nivel + 1.26 m
altitudes = - sous le nivel

0.2 altitudes : cf. nivel
mote = 1.34 sur nivel
altitudes = - sous le nivel
Différence entre les 2 nivel : 6 cm
Seuil 0.2 = 6 cm + bas que nivel 0.1



Zones faibles à plat
hauteurs : Augmentation artificielle du sol

pas de hauteur

hauteurs





NUM: LE CHÂTEAU
 REF: Etat des lieux
 TRAVAIL: pour étudier transformation



Date	01.03.2011	Dess: C&E	N° LISTE	2
Modif:		Dess:	Dossier	
Modif:		Dess:	Dossier	
Modif:		Dess:	Dossier	
Ech:				1/50



1202/03 ?
 1402/03
 1501



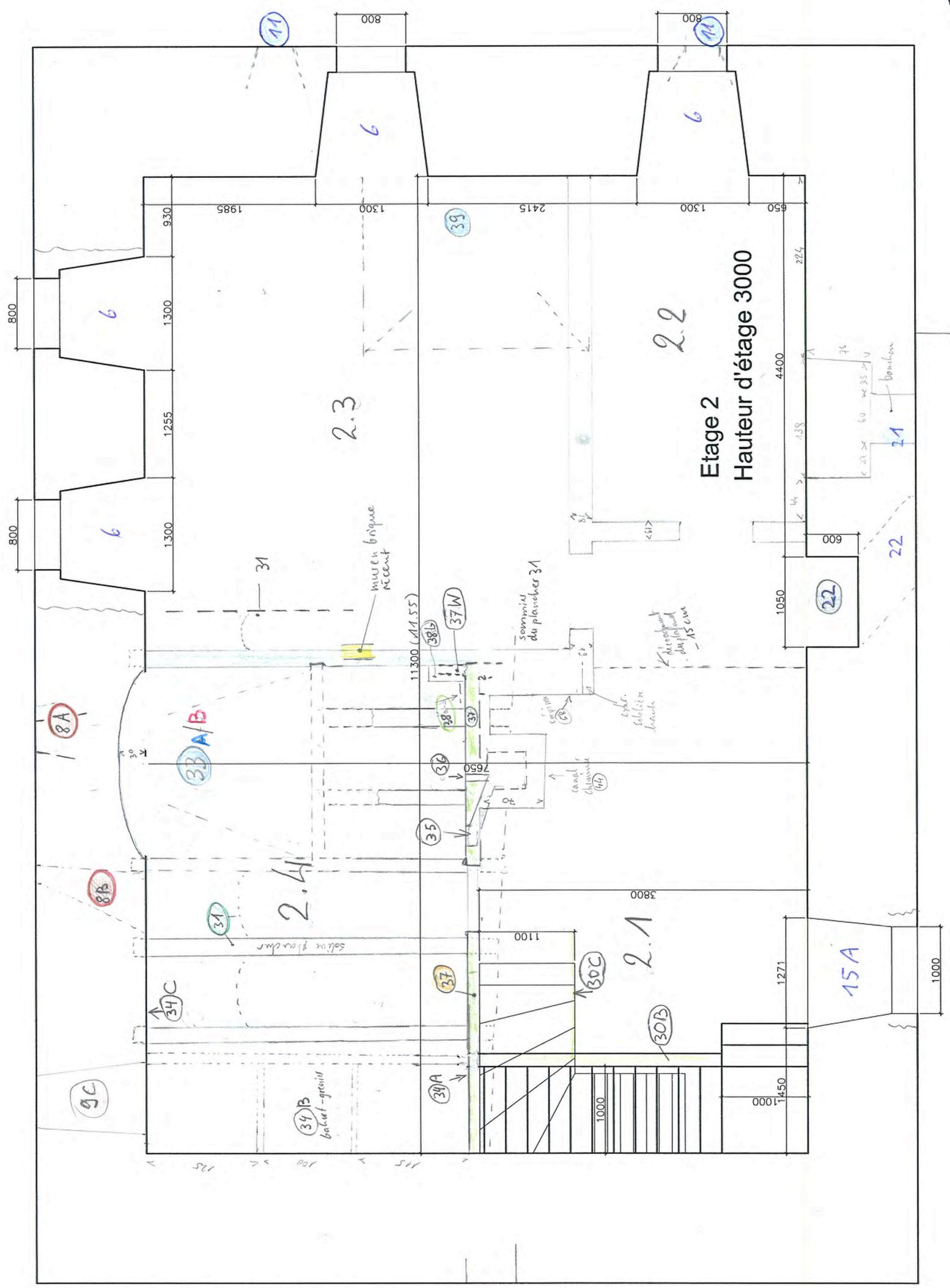
N



NUM: LE CHÂTEAU
REF: Etat des lieux
TRAVAIL: pour étude transformation

Date: 01.03.2011	Des: GCE	N° LISTE: 3
Modif:	Des:	Des:
Modif:	Des:	Ech: 1/50

attention: façade 0.60m plus échoite



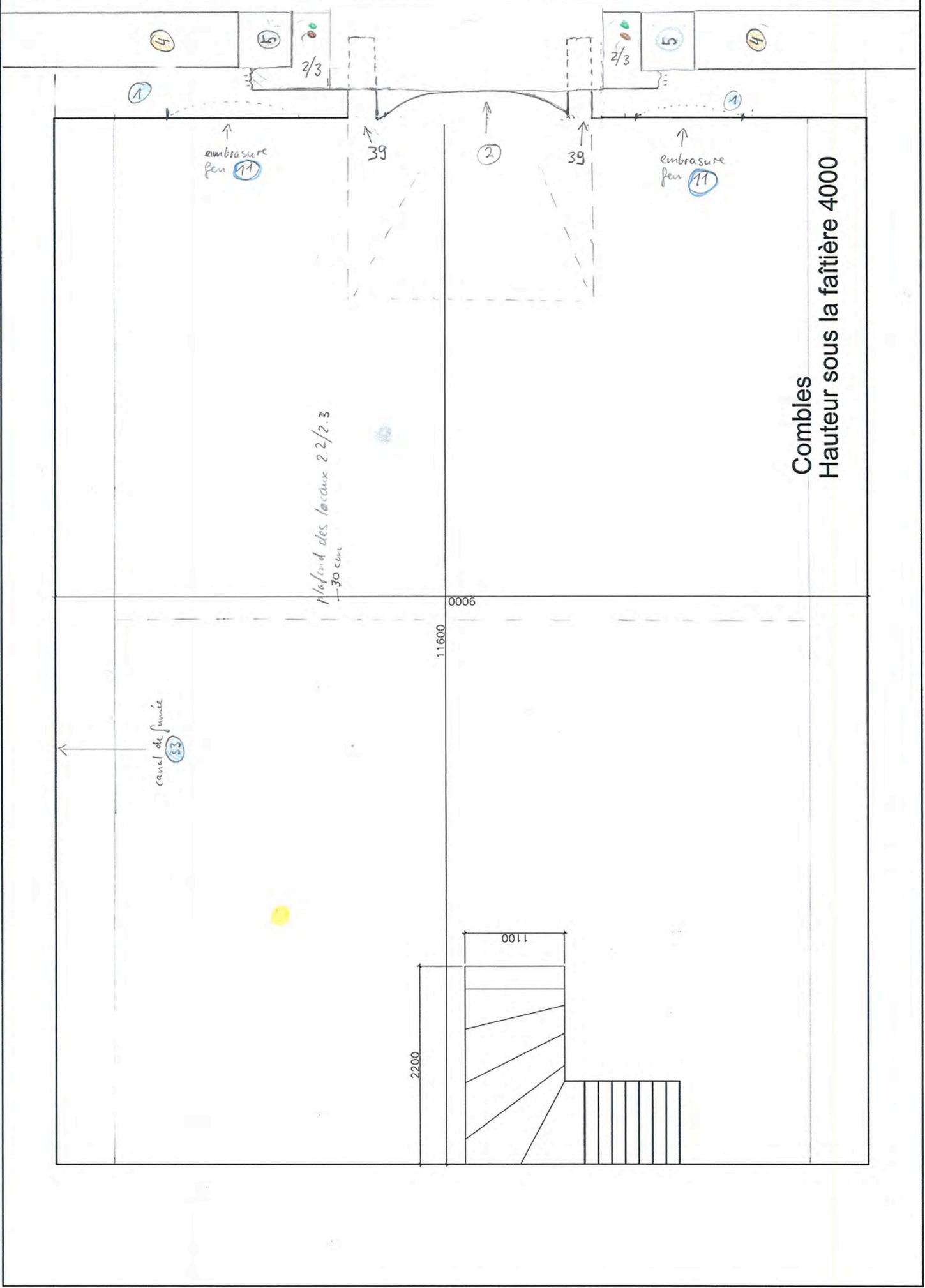
43

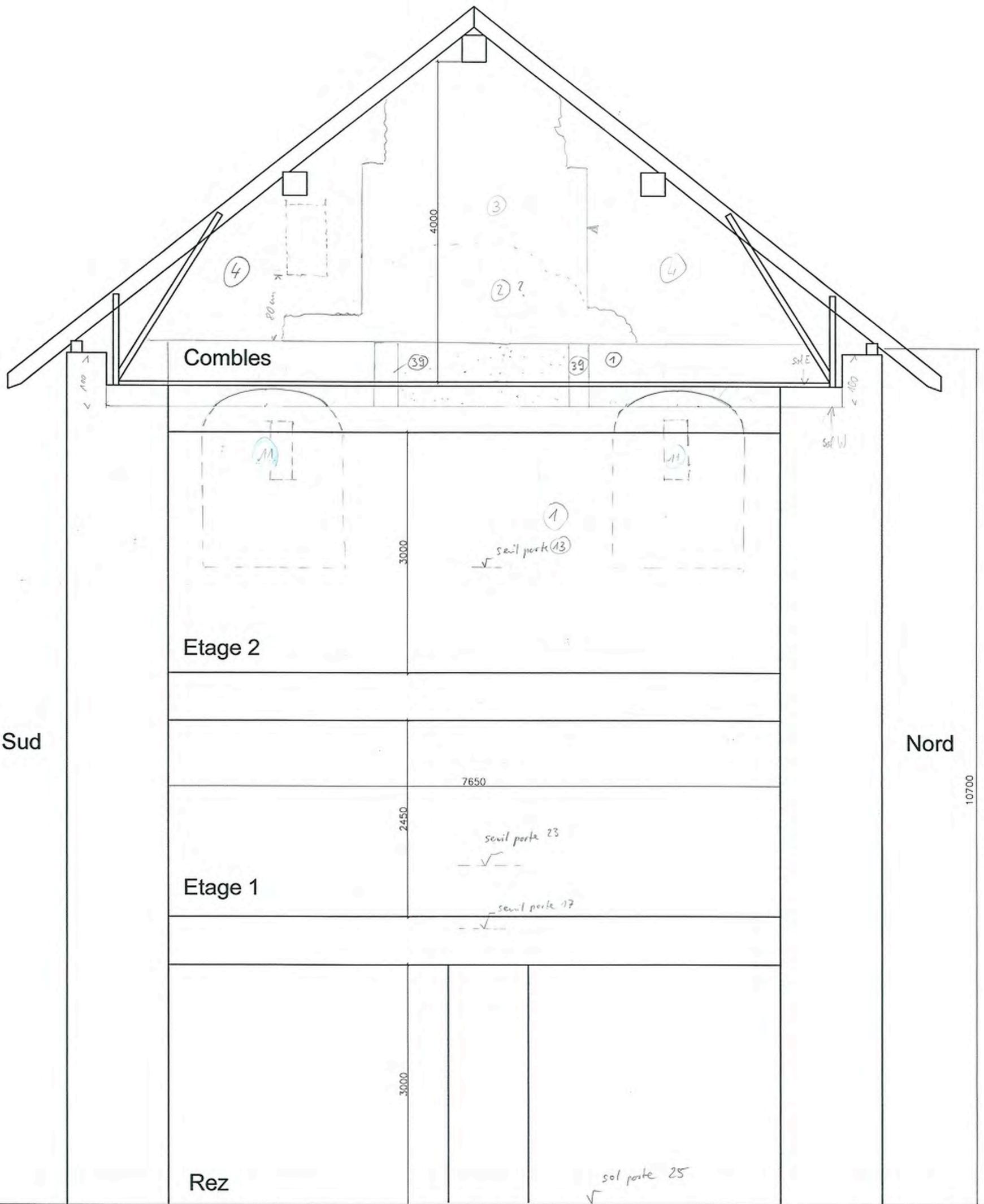


NUM: LE CHÂTEAU
REF: Etat des lieux
TRAVAIL: pour étude transformation

Date	01.03.2011	Des: GGE	N° LISTE	4
Modif:		Des:	Des:	
Modif:		Des:	Des:	
Ech:				1/50

A





NUM: LE CHÂTEAU

REF: Etat des lieux

TRAVAIL: pour études transformation

Date: 01.03.2011	Deas: CGE	N° LISTE: 5
Modif:	Deas:	Dossier:
Modif:	Deas:	Ech: 1/50